Nations Unies A/76/6 (Sect. 11)

Assemblée générale

Distr. générale
29 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Points 140 et 141 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2022

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2022

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Programme 9
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Table des matières

Page

Avant-propos 3

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** 5

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** 37

Annexes

I. Organigramme et répartition des postes pour 2022 53

II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle 56

III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes 58

* A/76/50.

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme et aux résultats est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

21-05752 (F) 240521 270521

Merci de recycler

Avant-propos

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est le phénomène qui a, depuis plusieurs décennies, provoqué le plus de perturbations dans le monde. Depuis le déclenchement de la pandémie, l'Organisation des Nations Unies est à l'avant-garde des initiatives qui visent à surmonter les nombreux écueils imputables à la pandémie. Alors que l'Organisation se prépare à construire en mieux pour l'avenir, il importe tout particulièrement que l'Afrique mette à profit les perspectives qu'offre la pandémie, notamment pour : promouvoir un changement systémique qui lui permette d'occuper la place qui lui revient en tant que force dynamique, protagoniste mondiale influente et partenaire du système multilatéral ; orienter le débat vers des questions qui revêtent une importance primordiale pour la croissance et le développement de l'Afrique ; adopter un nouveau discours sur l'Afrique et se l'approprier, par exemple en communiquant sur les exemples de réussite recensés dans les pays africains.

Dans cette optique, il convient de faire en sorte que les priorités africaines, telles que définies dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, soient celles de l'Organisation et des partenaires mondiaux de l'Afrique. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le programme doivent être dotés des capacités qui leur permettront de mobiliser le système des Nations Unies et la communauté internationale autour du programme de transformation qu'est l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est indispensable que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique s'acquitte de ses missions telles qu'ainsi définies : assumer les fonctions de premier porte-parole de l'Afrique au Siège de l'Organisation, de coordonnateur stratégique, de force motrice et de centre d'information faisant autorité ; remplir de manière plus visible et plus effective son mandat de mobilisation ; rendre pleinement opérationnelle sa fonction de suivi ; contribuer à faire respecter davantage les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

Au cours de ces derniers mois, le Bureau a continué d'améliorer l'organisation de ses activités et de ses produits, en institutionnalisant des systèmes plus performants de planification, de gestion et de suivi de ses activités, et notamment en s'associant avec le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget pour mettre en place la nouvelle solution intégrée de planification, de gestion et d'établissement de rapports, Umoja, en tant qu'outil expérimental de planification des programmes. Il s'emploie également à améliorer sa culture organisationnelle et à renforcer ses capacités, en confortant son domaine de spécialisation et son esprit d'innovation et en améliorant la qualité de ses produits. Le brassage d'idées au sein du Bureau a commencé à porter des fruits. En 2021 et durant les années qui suivront, la formation sera l'un des outils auxquels il sera prioritairement fait appel pour renforcer les capacités du Bureau.

Dans les autres sous-programmes, l'organisation du travail a également été adaptée dans le souci de renforcer la cohérence du programme et l'application du principe « Unis dans l'action ». Plus spécifiquement, dans le contexte de la création de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et des arrangements institutionnels y relatifs au sein de la Commission économique pour l'Afrique, le sous-programme 2 permettra de faciliter les échanges et la collaboration avec la plateforme et les équipes de pays des Nations Unies, en assurant la cohérence entre la coordination stratégique au Siège de l'ONU, soutenue par le sous-programme 1, et la coordination technique aux niveaux régional et national. Le sous-programme 3 continuera d'être axé sur les plateformes numériques, compte tenu de la nécessité d'étendre les volets de la communication et de la mobilisation du programme à un public plus large, l'objectif étant de promouvoir un nouveau discours concernant l'Afrique et émanant du continent.

Dans sa résolution 75/253, l'Assemblée générale a souscrit aux conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et a prié le Secrétaire général de lui soumettre, pour examen, à sa soixante-seizième session, une proposition révisée comportant les descriptifs de programme et la structure du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. Le présent budget-programme est soumis conformément à cette demande et comporte une proposition révisée visant à renforcer l'efficacité du programme ainsi qu'à réorienter et à renforcer le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique en vue d'en faire un Centre d'excellence et un pôle de connaissances concernant les questions africaines au sein de l'Organisation.

Comme le montrent les résultats mis en évidence, la réorientation proposée s'appuie sur les succès antérieurs et s'attaque aux insuffisances recensées, de manière à ce que le programme contribue à ancrer résolument l'Agenda 2063 dans les programmes et les activités de l'Organisation. Il s'agit de promouvoir un développement durable, qui permette d'instaurer une paix durable en Afrique, et de renforcer davantage encore le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, notamment par le truchement de la mission de coordination assignée au Bureau. J'ai bon espoir que, grâce à cette démarche renouvelée, les entités du programme et les partenaires de ce dernier seront en mesure de d'accélérer le cheminement vers l'Afrique que nous voulons.

La Secrétaire générale adjointe
et Conseillère spéciale pour l'Afrique
(*Signé*) Cristina **Duarte**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

11.1 Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique est chargé des missions suivantes : garantir une approche cohérente et intégrée de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies à l'Afrique et s'attaquer aux insuffisances dans ce domaine ; assurer le suivi de l'application de tous les textes issus des conférences et réunions au sommet mondiales ayant trait à l'Afrique ; coordonner et guider l'élaboration des rapports et des contributions ayant trait à l'Afrique ; prendre l'initiative de l'établissement de rapports sur des questions critiques touchant l'Afrique ; assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique et la coordination de la mobilisation mondiale en faveur du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), actuellement intégré à l'Agenda 2063. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a pour mission d'œuvrer au développement économique et social de ses États membres. La Commission, qui assure la promotion de l'intégration régionale et de la coopération internationale pour le développement de l'Afrique, a également pour mandat d'intervenir aux niveaux régional et sous-régional pour mobiliser des ressources et les mettre au service des priorités de l'Afrique. Dans le souci d'améliorer son efficacité, la CEA accorde une attention particulière aux activités suivantes : recueillir des statistiques régionales originales et actualisées permettant de fonder, à l'aide de données claires et objectives, ses activités de recherche sur les politiques et de mobilisation ; promouvoir la formation de consensus sur les politiques ; assurer un renforcement effectif des capacités ; fournir des services consultatifs dans des domaines thématiques clés. Pour sa part, le Département de la communication globale sensibilise la communauté internationale aux problèmes d'ordre économique, politique et social qui se posent en Afrique, ainsi qu'aux mesures prises par les pays africains, l'ONU et la communauté internationale pour stimuler le redressement économique et favoriser un mode de développement durable dans cette région, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs du NEPAD et des objectifs de développement durable. Les mandats du Bureau de la Conseillère spéciale, de la CEA et du Département de la communication globale découlent des priorités établies dans les résolutions et décisions pertinentes, notamment les résolutions 32/197, 57/7, 57/300, 61/296 et 66/293 de l'Assemblée générale, et les résolutions 671 A (XXV) et 1998/46 du Conseil économique et social.

11.2 Compte tenu de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les systèmes de santé, les structures de protection sociale, l'emploi, l'éducation et d'autres domaines essentiels au développement de l'Afrique, il importe tout spécialement de renforcer les actions de coordination et de mobilisation afin de s'assurer que la planification et la mise en œuvre des programmes et des projets visant à faire face à l'impact de la COVID-19 s'alignent sur l'Agenda 2063 et sur les priorités établies par l'Union africaine et les pays africains en vue d'une bonne reprise. Malgré les difficultés, la pandémie de COVID-19 offre l'occasion de construire en mieux pour l'avenir et aussi d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 durant la Décennie d'action. Il faudra, à ces fins, disposer de solides capacités d'analyse et de suivi, qui permettront de mettre au jour des politiques et des programmes clés à effets multiplicateurs, susceptibles de contribuer de manière décisive au développement de l'Afrique.

Stratégie et facteurs externes pour 2022

11.3 La pandémie de COVID-19 a permis de constater qu'aucun pays n'était en mesure de relever seul les défis à venir. Elle offre l'occasion de promouvoir un changement de paradigme dans le système multilatéral international – une occasion qui revêt un intérêt particulier pour l'Afrique. Dans cette optique, un nouveau discours s'impose ; un discours qui dépeint, en le mettant en relief, le rôle de

l'Afrique en tant que partie prenante clé et protagoniste essentielle sur la scène mondiale, riche de réalisations et de pratiques exemplaires pouvant être partagées ; un discours qui introduit dans le débat mondial des questions essentielles pour le développement de l'Afrique, telles que les flux financiers illicites, l'industrialisation, le commerce, l'autonomie agricole, les emplois, l'économie numérique, l'éducation et la jeunesse ; un discours sur l'Afrique et qui émane du continent, et auquel il faut faire toute la place qui convient au sein de l'Organisation des Nations Unies et ailleurs. La stratégie du programme vise à promouvoir ce nouveau discours.

11.4 La mise en œuvre de la stratégie du programme sera guidée par l'optique qu'adoptera un système international œuvrant de manière cohérente pour aider l'Afrique à réaliser progressivement son potentiel en tant que continent d'espoir, de promesses et de prospérité. Pour lui permettre d'inscrire cette optique dans la réalité, le programme a été doté d'une mission stratégique : plaider la cause de l'Afrique aux niveaux mondial et régional en mobilisant le système des Nations Unies, les États Membres africains, les partenaires internationaux, la société civile et le secteur privé autour du projet de transformation de l'Union africaine, en vue d'apporter un soutien à la mise en œuvre conjointe du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 sur le continent, en s'appuyant sur des partenariats solides, l'innovation et la prospective stratégique.

11.5 Pour remplir cette mission, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et le Département de la communication globale assureront la promotion, au sein des Nations Unies, d'un discours constructif et réaliste sur l'Afrique, notamment en exploitant des données et des connaissances, en diffusant des rapports parlementaires, des rapports phares, des documents d'orientation, des fiches d'information, des textes d'interventions et d'autres documents produits par le Secrétariat et en organisant d'importants programmes et manifestations en vue de mettre en relief les priorités africaines et de faire mieux connaître et respecter les institutions, les initiatives et les structures clés de l'Afrique. En dehors des Nations Unies, la voix de la Conseillère spéciale pour l'Afrique permettra de remettre en question les opinions obsolètes, souvent fausses et stéréotypées concernant le continent et aidera à remodeler le discours vers une perspective plus équilibrée, qui rende compte de la réalité africaine et assure la promotion d'un changement constructif.

11.6 Les trois entités s'emploieront à promouvoir ce nouveau discours par une action coordonnée et complémentaire dans les domaines suivants : l'analyse des politiques, la recherche en matière de politiques et l'élaboration des politiques ; la mobilisation ; les communications; la coordination mondiale et régionale ; le suivi et l'évaluation ; l'appui aux États Membres. Un programme stratégique a été élaboré en consultation avec le Groupe des États d'Afrique et d'autres parties prenantes, afin d'articuler les activités du programme autour de six domaines sectoriels jugés essentiels pour le développement de l'Afrique en raison de leurs effets multiplicateurs : le financement du développement ; la réalisation du développement durable aux fins de l'instauration d'une paix durable ; la gouvernance, la résilience et le capital humain ; la science, la technologie et l'innovation; l'industrialisation, le dividende démographique et le commerce, l'accent étant mis sur la Zone de libre-échange continentale africaine ; l'énergie durable et les changements climatiques. Compte tenu du rôle décisif que joue la jeunesse africaine dans le développement du continent, une attention particulière sera accordée à la promotion de politiques et de propositions axées sur la jeunesse dans chaque domaine sectoriel, notamment en ce qui concerne le capital humain et le dividende démographique.

11.7 Pour 2022, la gamme des produits et des activités prévus pour le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et le Département de la communication globale prend en compte les problèmes connus ou prévisibles auxquels les États Membres devront faire face en raison de la COVID-19. Au nombre de ces produits et de ces activités figurent le renforcement de la coordination aux fins d'une riposte cohérente et intégrée du système des Nations Unies, des documents d'orientation et des analyses relatifs aux politiques, la communication externe et la mobilisation. On trouvera des exemples de produits et d'activités dans la partie relative à chacun des trois sous-programmes. Le concours apporté aux États Membres pour les aider à faire face aux

problèmes liés à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans les parties relatives aux trois sous-programmes.

11.8 En ce qui concerne la coopération avec les parties prenantes et d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, les trois entités qui mettent en œuvre le programme continueront à coopérer étroitement avec les États Membres africains et les institutions de l'Union africaine, qui sont leurs principaux partenaires, et en particulier avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD), les communautés économiques régionales, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, entre autres. En outre, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale continueront de promouvoir des partenariats avec un certain nombre d'États Membres, d'organisations internationales et de parties prenantes de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires et d'autres acteurs extérieurs afin de renforcer les approches communes et les synergies au titre de l'appui au développement de l'Afrique, dans les domaines clés définis dans la stratégie du programme. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pilotera les initiatives de coopération au niveau mondial, dans le cadre du sous-programme 1, tandis que la Commission économique pour l'Afrique dirigera la coopération aux niveaux régional, national et local dans le cadre du sous-programme 2.

11.9 S'agissant de la coordination et de la liaison interinstitutions, l'on continuera de renforcer l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, qui est une instance clé en ce qui concerne la consultation, la coordination stratégique et la cohérence entre les différentes entités des Nations Unies, dans tous les volets de leurs interventions concernant l'Afrique. L'Équipe spéciale joue un rôle important dans le soutien à la coopération qu'entretiennent le Secrétaire général et le système des Nations Unies avec l'Afrique. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, qui assume les fonctions de secrétariat de l'Équipe spéciale, a pris de nouvelles dispositions, en collaboration avec les entités membres de l'Équipe spéciale, pour organiser le travail de cette dernière de manière plus systématique, plus structurée et plus efficace, et pour éviter les doubles emplois avec les autres mécanismes de coordination existants. Plus particulièrement, le Bureau de la Conseillère spéciale et la CEA collaborent étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le système des coordonnateurs résidents en vue d'assurer la complémentarité entre la coordination stratégique promue par l'Équipe spéciale et la coordination opérationnelle aux niveaux régional et national, promue par la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et les équipes de pays des Nations Unies. Le Bureau de la Conseillère spéciale et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine coordonnent également leur action afin d'éviter tout chevauchement entre leurs activités.

11.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Les pays africains réorientent nettement leurs priorités en vue de construire en mieux pour l'avenir ;

b) Les partenaires internationaux continuent de soutenir le développement durable de l'Afrique en versant des contributions financières, en fournissant un appui technique et en mettant en place des cadres d'orientation qui favorisent l'appropriation par les Africains et le renforcement de leurs moyens d'action ;

c) Le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine est renforcé davantage encore par la poursuite de la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme ;

d) Les organisations et les partenaires internationaux s'engagent à mettre en œuvre des projets et des programmes multipartites pour soutenir l'application du Programme 2030, de l'Agenda 2063, du NEPAD et des priorités de l'Union africaine et des pays africains ;

e) Les entités des Nations Unies participent activement aux travaux de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, qui a été redynamisée ;

f) Les États Membres participent activement au Cycle de conférences sur l'Afrique et aux autres activités consacrées à l'élaboration des politiques et à la mobilisation ;

g) Les parties prenantes externes et les partenaires potentiels, dont les organisations de médias, les institutions universitaires, les organisations de la société civile et les communautés créatives, continuent de participer aux activités menées dans les domaines prioritaires du programme.

11.11 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer et de mener à bien, respectivement, les produits et les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait affecter davantage encore l'exécution des produits et des activités prévus, l'on procéderait à des réaménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs, les stratégies et les mandats. Ces réaménagements au moment où il serait rendu compte de l'exécution du programme.

11.12 Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale intègrent une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans leurs activités relatives aux programmes, leurs produits et leurs résultats. Par exemple, le Bureau de la Conseillère spéciale intègre une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans tous les documents analytiques et directifs qu'il produit, en mettant particulièrement l'accent sur la pertinence des questions de paix, de sécurité et de développement pour l'autonomisation des femmes et des filles. Dans le cadre de ses activités de mobilisation, il organise des manifestations axées sur la réalisation des droits fondamentaux des femmes et les problèmes qu'elles rencontrent dans la conduite des activités qu'elles entreprennent en faveur du développement durable de leur pays. Par ailleurs, pendant les sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme, qui se déroulent au Siège de l'ONU, le Bureau participe activement à des manifestations parallèles, qu'il organise avec ses partenaires stratégiques sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Une démarche soucieuse de l'égalité des sexes continuera d'être intégrée à toutes les activités du sous-programme 2, dans le cadre, d'une part, de l'élaboration et de l'application des mesures que prend l'Organisation pour appuyer la mise en œuvre des priorités arrêtées par l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine, notamment la promotion de statistiques ventilées par sexe, et, d'autre part, des initiatives de coordination régionale. Enfin, au titre du sous-programme 3, le Département de la communication globale s'emploie à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en élaborant et en diffusant des contenus informatifs qui font une place importante aux femmes et à l'égalité des sexes, comme avec la revue *Afrique Renouveau*, et en favorisant une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans tous ses contenus multimédias, campagnes de promotion et manifestations. Le Département lutte également contre les stéréotypes sexistes et la discrimination à l'égard des femmes, en présentant des perspectives nouvelles et en veillant à ce que la voix des femmes occupe une place importante dans ses contenus, ses campagnes de communication et ses manifestations.

11.13 La Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap guidera le programme qui facilitera, dans le cadre de ses activités et de ses recommandations, l'élaboration de propositions susceptibles de promouvoir spécifiquement l'inclusion des personnes handicapées, et comportera des mesures permettant d'améliorer l'accessibilité de ses produits et de ses manifestations.

Exécution du programme en 2020

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

11.14 En 2020, la pandémie de COVID-19 a entravé l'exécution des produits et des activités programmés par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. C'est ainsi que des activités de mobilisation, des missions sur le terrain et des réunions de groupes d'experts ont été annulées et que d'autres manifestations, telles que des ateliers, ont été transformées en réunions en ligne. On trouvera des

exemples plus précis dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Le changement d'approche et l'annulation de produits et d'activités prévus ont également eu des répercussions sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans l'exécution du programme au titre du sous-programme 3.

11.15 Cela dit, pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités ou retenu de nouvelles activités, ces modifications et ces nouveautés concourant à la réalisation des objectifs des sous-programmes. Ces activités modifiées ou nouvelles ont notamment consisté à mener des actions de mobilisation et de coordination. On trouvera des exemples d'activités modifiées ou nouvelles dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Les activités et les produits modifiés ou nouveaux ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution du programme au titre des différents sous-programmes.

11.16 Conscient de la nécessité de promouvoir constamment des améliorations et de faire preuve de souplesse et d'adaptabilité face aux imprévus et à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau mettra à profit les enseignements et les pratiques exemplaires afférents aux aménagements apportés au programme en 2020 du fait de la pandémie. Parmi les exemples spécifiques d'enseignements, figurent, d'une part, l'utilisation de plateformes virtuelles pour les manifestations, qui permet de toucher un public plus large et, par conséquent, d'augmenter l'impact des activités de mobilisation et des produits de communication, et, d'autre part une approche plus souple de la planification du programme, qui favorise l'adaptation à l'évolution de la situation. C'est ainsi qu'en 2022 le Bureau continuera d'intensifier l'utilisation des plateformes numériques pour les sous-programmes 1, 2 et 3, notamment en organisant, dans la mesure du possible, des réunions et des manifestations hybrides (en ligne et en présentiel).

Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.17 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

32/197	Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies	61/296	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
57/2	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	63/1	Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique
57/7	Examen et évaluation finals du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
57/300	Renforcer l'ONU: un programme pour aller plus loin dans le changement	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
		74/301	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Résolutions du Conseil de sécurité

1197 (1998)	Appui aux initiatives régionales et sous-régionales relatives à l'Afrique et renforcement de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix	2033 (2012)	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
		2282 (2016)	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies
		2457 (2019)	Faire taire les armes en Afrique

Résolutions du Conseil économique et social

671 A (XXV)	Mandat de la Commission économique pour l'Afrique	2020/23	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes		

Produits

11.18 On trouvera dans le tableau 11.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 11.1
Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**4**	**4**	**4**	**4**
1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Conseil économique et social sur les questions relatives au développement de l'Afrique	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**–**	**–**	**–**	**1**
5. Séminaire sur le développement durable de l'Afrique	–	–	–	1
Publications (nombre de publications)	**–**	**–**	**–**	**1**
6. Publication sur le développement durable de l'Afrique	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**–**	**–**	**–**	**1**
7. Note d'orientation sur le développement durable de l'Afrique	–	–	–	1

Activités d'évaluation

11.19 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

a) Évaluation du programme par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) ;

b) Auto-évaluation relative au processus d'établissement des rapports au titre du sous-programme 1.

11.20 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, la mise en place d'une composante Direction exécutive et administration dans le programme met en jeu la responsabilité globale de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, comme le recommande le BSCI. La réorganisation des services de communication au sein du Bureau de la Conseillère spéciale favorisera la

complémentarité avec le Département de la communication globale. L'amélioration de la coordination entre les sous-programmes a permis de renforcer les synergies entre les activités planifiées, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des résultats mis en avant par les sous-programmes. Dans le cadre du sous-programme 1, sur la base de l'auto-évaluation relative au processus de rédaction des rapports, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique sera en mesure de produire davantage de résultats concrets grâce à l'optimisation de son travail analytique.

11.21 Comme suite à la mise en place d'une fonction de planification, de suivi et d'évaluation au sein du Bureau de la Secrétaire générale adjointe, une auto-évaluation de toutes les activités du sous-programme 1 est prévue pour 2022.

Programme de travail

Sous-programme 1
Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Objectif

11.22 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de promouvoir la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, grâce à une intervention cohérente, intégrée et effective du système des Nations Unies, à une campagne mondiale de mobilisation et à un partenariat stratégique avec les États Membres africains et l'Union africaine.

Stratégie

11.23 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on appuiera, dans le cadre du sous-programme, l'action du Secrétaire général visant à améliorer la coordination et la cohérence du système des Nations Unies dans l'appui qu'il apporte à l'Afrique, notamment en faisant office d'interlocuteur pour l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) et l'Agenda 2063 au Siège, en coordonnant l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique et en assurant le suivi de l'appui du système des Nations Unies au développement durable de l'Afrique. À cette fin, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique continuera de renforcer son dispositif et ses capacités dans des domaines tels que la planification et le suivi et l'évaluation, afin de pouvoir promouvoir la planification et la programmation stratégiques au sein du système des Nations Unies en Afrique, conformément aux priorités de l'Union africaine et des États Membres africains, telles qu'elles sont inscrites dans l'Agenda 2063 et le premier plan décennal de mise en œuvre.

11.24 Dans le cadre du sous-programme, il est également prévu de continuer à proposer des orientations fondées sur l'analyse des tendances et de la prospective concernant les questions critiques et nouvelles touchant l'Afrique, de continuer à soutenir la participation des États Membres africains aux processus intergouvernementaux et de fournir une assistance dans les délibérations intergouvernementales portant sur des questions liées au développement durable de l'Afrique. À cette fin, le Bureau renforcera considérablement sa capacité à engager une démarche prospective et à analyser les tendances, les problèmes et les perspectives qui apparaissent dans tous les domaines du développement économique, politique et social de l'Afrique, notamment en améliorant ses capacités en matière de gestion des données.

11.25 Des stratégies de communication et de mobilisation mondiale seront également élaborées et mises en œuvre, en coordination avec le sous-programme 3, l'objectif étant d'établir une plateforme de mobilisation mondiale en faveur du NEPAD et de l'Agenda 2063, qui sensibilise l'opinion mondiale par tous les canaux de communication, honore l'Afrique et contribue à la promotion d'un nouveau discours.

11.26 Les capacités accrues de gestion et d'analyse des données du sous-programme permettront de mener à bonne fin la mise en place et le renforcement du Mécanisme de suivi des Nations Unies, ce qui autorisera un suivi continu des engagements et de l'appui relatifs à l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, au moyen de repères et d'indicateurs clairs et, le cas échéant, de propositions de mesures correctives, toutes choses qui favoriseront une meilleure application des principes de conformité et de responsabilité des uns et des autres dans la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

11.27 Il est prévu de soutenir les États Membres en ce qui concerne les questions liées à la COVID-19 en renforçant davantage encore la coordination stratégique au sein du système des Nations Unies afin de contribuer à assurer un soutien cohérent et intégré, qui permette de construire en mieux pour l'avenir en Afrique et qui s'accorde avec les priorités des États Membres africains et de l'Union africaine, telles qu'elles sont inscrites dans l'Agenda 2063. Le sous-programme permettra également d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de partenariats et de coopération technique destinée à promouvoir des partenariats stratégiques avec les États Membres africains et les institutions de l'Union africaine et à mettre à profit les connaissances et les capacités de l'Organisation des Nations Unies par le truchement de la coopération technique avec les organismes, fonds et programmes de l'Organisation, dans le cadre d'initiatives et de projets phares.

11.28 Le travail qui sera ainsi effectué devrait permettre d'obtenir les résultats suivants :

a) Une approche plus cohérente et plus intégrée du soutien du système des Nations Unies à l'Afrique ;

b) Un renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et l'Union africaine et d'autres institutions africaines et une complémentarité accrue des activités des Nations Unies et de l'Union africaine à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

c) Un renforcement de la capacité du système des Nations Unies et de la communauté internationale au sens large à apporter des solutions plus intégrées aux problèmes touchant le développement de l'Afrique, qui prenne en compte des lacunes existantes et y remédie ;

d) Un meilleur recentrage des débats intergouvernementaux sur les priorités des pays africains et de l'Union africaine et une intégration accrue des perspectives africaines dans les débats et décisions mondiaux ;

e) Une plus grande responsabilisation des parties prenantes ;

f) Une connaissance et une compréhension accrues de la communauté internationale concernant les points de vue de l'Union africaine et les réalités et priorités des pays africains.

11.29 L'appui prévu dans le domaine des questions liées à la COVID-19 devrait permettre d'assurer une reprise plus rapide, qui contribuera à changer le paradigme et à construire en mieux pour l'avenir.

Exécution du programme en 2020

11.30 On trouvera ci-après, dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020, des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Renforcement de la coordination en réponse aux besoins nouveaux de l'Afrique

11.31 En réaction au déclenchement de la COVID-19, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a réuni l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique en vue de recenser les lacunes que comportait la riposte du système des Nations Unies face à la crise et de promouvoir la cohérence au sein de l'Organisation des Nations Unies par des consultations au niveau stratégique. Dans le cadre du sous-programme, le Bureau de la Conseillère spéciale a ainsi organisé, en 2020, neuf réunions de l'Équipe spéciale au niveau opérationnel et au niveau des décideurs, en vue de faciliter la tenue de discussions stratégiques sur la riposte du système des Nations Unies face à la COVID-19. L'Équipe spéciale a recommandé que le Centre de connaissances de l'ONU sur la

COVID-19 en Afrique, mis sur pied par la Commission économique pour l'Afrique, soit maintenu, renforcé et mis à jour avec des informations et un contenu plus pertinents, notamment sur la santé et sur la stigmatisation résultant de la COVID-19 en Afrique. En décembre, les membres du groupe de travail ont procédé à une analyse des points forts, des points faibles, des possibilités et des risques (analyse SWOT) inhérents à la riposte des Nations Unies, de manière à pouvoir faire le point et à préparer le terrain en vue de construire en mieux pour l'avenir.

11.32 Dans le cadre du sous-programme, l'on a également dirigé et coordonné l'établissement d'une note de synthèse du Secrétaire général sur l'impact de la COVID-19 en Afrique, qui a permis de souligner les risques que la pandémie fait courir aux États Membres africains et de formuler des recommandations. En outre, en coordination avec le sous-programme 3, un message commun a été adopté à l'intention des membres de l'Équipe spéciale aux fins de l'application de la note de synthèse.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.33 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la prise de conscience accrue, au niveau mondial, de l'impact de la COVID-19 en Afrique, grâce à l'élaboration d'un discours de grande portée des Nations Unies sur la COVID-19 en Afrique (voir le tableau 11.2). L'augmentation du nombre de produits communs dont a rendu compte l'Équipe spéciale a permis de redynamiser cette dernière en tant qu'outil d'analyse des impacts, permettant de promouvoir la coordination des Nations Unies concernant des questions critiques et nouvelles ayant trait à l'Afrique. Les pays africains ont tiré parti de ce renforcement de la coordination, dans la mesure où l'appui qu'ils ont reçu des entités des Nations Unies à un moment critique a été exhaustif et n'a pas donné lieu à des chevauchements (voir le tableau 11.2).

Tableau 11.2
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*
–	–	Sensibilisation accrue, au niveau mondial, à l'impact de la COVID-19 en Afrique grâce à l'élaboration d'un discours de grande portée des Nations Unies sur la COVID-19 en Afrique

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

11.34 En en 2020, du fait des répercussions de la COVID-19, on a dû annuler ou reporter certains résultats et activités relatives aux programmes aux premiers stades de la pandémie. Par exemple, des manifestations axés sur l'Afrique, que le Bureau avait prévu de tenir pendant la session de la Commission de la condition de la femme et le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, ont dû être annulées en raison de la pandémie de COVID-19 et une table ronde que le Bureau devait tenir pendant l'Examen régional pour l'Afrique du Programme d'action d'Istanbul a été reportée à 2021. Par la suite, le Bureau a pu tenir des manifestations programmées, notamment en remplaçant des réunions en présentiel par des rencontres en ligne. À titre d'exemples, on citera le Cycle de conférences sur l'Afrique, 2020, qui s'est tenu en mai, la Journée de l'Afrique, en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi qu'un atelier et une manifestation portant sur la sensibilisation aux flux financiers illicites, tenus en décembre.

11.35 Parallèlement, dans le cadre général des objectifs du sous-programme, l'on a retenu des activités supplémentaires qui ont permis d'apporter aux États Membres un soutien concernant des questions liées à la COVID-19, à savoir la coordination de la rédaction de la note de synthèse du Secrétaire général sur l'impact de la COVID-19 en Afrique et la réalisation d'une analyse SWOT intégrée sur

la riposte des Nations Unies, menée par l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique. Les produits supplémentaires ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

11.36 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : action cohérente et efficace en faveur de la paix et du développement en Afrique[1]

Exécution du programme en 2020

11.37 L'on a continué d'organiser chaque année, en partenariat avec la Mission permanente d'observation de l'Union africaine et différentes entités des Nations Unies, le Cycle de conférences sur l'Afrique – un important forum consacré à la mobilisation mondiale et à des débats d'orientation sur l'Afrique, qui met en rapport les différents domaines d'intervention des Nations Unies en Afrique. Comme l'année précédente, le Cycle de conférences sur l'Afrique 2020 s'est tenu en mai, sur le thème de l'année de l'Union africaine. Toutefois, dans le cadre de sa riposte à la pandémie de COVID-19, le Bureau a réorienté l'approche et le format du Cycle de conférences sur l'Afrique 2020, qu'il a organisé en ligne sur le thème « Faire taire les armes en Afrique à l'ère de la COVID-19 : difficultés rencontrées et occasions à saisir ». En outre, des briefings ont continué d'être régulièrement communiqués aux trois États élus membres du Conseil de sécurité concernant les conditions socioéconomiques des pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, l'accent étant mis sur l'impact de la COVID-19.

11.38 Le travail effectué a contribué à faire du Cycle de conférences sur l'Afrique un forum pleinement opérationnel, inclusif et interactif pouvant être utilisé par de nombreuses parties prenantes pour échanger leurs expériences, affiner une approche cohérente orientée vers le rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région du Sahel et promouvoir l'adoption, par toutes les parties prenantes, de décisions de politique générale fondées sur des données à jour, ce qui a permis d'atteindre les objectifs prévus dans le projet de budget-programme pour 2020.

11.39 Le travail effectué n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 et consistant à assurer, grâce au Mécanisme de suivi des Nations Unies, l'accès des États Membres à des informations complètes et inédites sur l'allocation et le flux des ressources, ce qui devait permettre à la communauté internationale de supprimer les principaux doubles emplois et chevauchements et d'accélérer la mise en œuvre là où elle est le plus nécessaire. Cette cible n'a pas été atteinte puisque le plan de mise en œuvre du Mécanisme de suivi a été recentré conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données et qu'il a fallu tenir compte également de l'évaluation du BSCI.

Projet de plan-programme pour 2022

11.40 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on approfondira l'analyse concernant les effets de la prestation des services publics et du développement durable sur l'instauration d'une paix durable, en tirant parti notamment du réseau de recherche du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et de ses compétences en matière d'établissement de rapports. On renforcera également les actions de mobilisation, notamment en lançant des campagnes spécifiques sur les orientations, en partenariat avec l'Union africaine et d'autres entités des Nations Unies. Par exemple, en 2021, le Bureau lancera, en partenariat avec le Programme alimentaire

[1] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 11)].

mondial, une initiative visant à promouvoir l'alimentation scolaire issue de la production locale en Afrique, un programme qui, non seulement a des effets bénéfiques pour la santé, la nutrition et les niveaux d'éducation des enfants africains, mais également contribue à promouvoir la prospérité, la stabilité et la cohésion sociale au sein des communautés locales. En 2022, on s'emploiera, par le truchement de cette initiative, à établir des partenariats stratégiques avec les institutions et les États Membres africains pour la conception et la mise en œuvre de programmes d'alimentation scolaire issue de la production locale en Afrique. Toujours en 2022, on achèvera la mise en œuvre opérationnelle du Mécanisme de suivi des Nations Unies, on établira une procédure pour le suivi des recommandations issues de la plateforme de mobilisation, notamment en ce qui concerne le Cycle de conférences sur l'Afrique, et on rapprochera les universitaires et les praticiens, en encourageant une coopération continue par l'intermédiaire des activités du Bureau. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats (voir le tableau 11.3).

Tableau 11.3
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)[a]*	*2022 (résultat escompté)*
Aucun accès des parties prenantes à un réseau du savoir Cycle de conférences sur l'Afrique : accès des parties prenantes à des sessions inaugurales du Cycle de conférences sur l'Afrique durant lesquelles les grandes difficultés rencontrées par le continent africain sont abordées sous l'angle du lien entre les questions de développement durable, de paix et de sécurité	Accès des États Membres à des informations limitées sur les annonces de contributions et les versements effectués en faveur de la paix et du développement dans le Sahel Utilisation par les parties prenantes du réseau du savoir mis en place par le Bureau de la Conseillère spéciale en vue d'échanger des informations et des documents condensés sur les vulnérabilités touchant la région du Sahel sur le plan social et dans les domaines du développement et de la sécurité Cycle de conférences sur l'Afrique : les parties prenantes profitent du Cycle de conférences sur l'Afrique pour débattre de façon interactive et innovante des	Prise par toutes les parties prenantes de décisions de politique générale fondées sur des données à jour Cycle de conférences sur l'Afrique : le Cycle de conférences sur l'Afrique est pleinement opérationnel et constitue une plateforme inclusive et interactive pouvant être utilisée par de nombreuses parties prenantes pour échanger leurs expériences et décider d'une approche cohérente visant à rétablir la paix et la sécurité dans la région du Sahel	Mécanisme chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique : application de la nouvelle méthodologie Prise par toutes les parties prenantes de décisions de politique générale fondées sur des données à jour Cycle de conférences sur l'Afrique : le Cycle de conférences sur l'Afrique continue d'être un outil analytique critique pour la mobilisation mondiale, aligné sur les thèmes de l'Union africaine et les questions présentant un intérêt pour la paix, la sécurité, les droits humains et le développement durable en Afrique. La manifestation met en lumière ces	Les États Membres ont accès à des données et à des informations continues qui permettent un suivi permanent des engagements grâce au Mécanisme de suivi des Nations Unies Les États Membres ont accès à des informations actualisées sur la mise en œuvre des recommandations issues du Cycle de conférences sur l'Afrique Davantage de pays africains mettent en place des programmes d'alimentation scolaire ou élargissent la portée des programmes existants

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)[a]	2022 (résultat escompté)
	mesures prises par l'ONU et la communauté internationale au sujet de la région du Sahel		questions et contribue à des solutions basées sur des moments clés, tels que la Journée de l'Afrique et le débat de l'Assemblée générale sur le développement de l'Afrique	

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : amplifier la voix de l'Afrique dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux[2]

Exécution du programme en 2020

11.41 La troisième Journée de l'Afrique s'est tenue en juillet, en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable, sur le thème « Tirer parti de la technologie numérique dans le contexte de la COVID-19 : une Afrique inclusive, saine, résiliente et pacifique », en partenariat avec l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, l'Institut africain de développement économique et de planification et le PNUD. En décembre, deux manifestations se sont tenues sur la question des flux financiers illicites : un atelier intitulé « Silencing the Guns Beyond 2020: Addressing Illicit Financial Flows and the Sahel » (« Faire taire les armes au-delà de 2020 : lutter contre les flux financiers illicites dans le Sahel »), et une réunion-débat en ligne de haut niveau sur l'initiative de l'Union africaine « Silencing the Guns: the role of illicit financial flows in fuelling instability in Africa » (« Faire taire les armes : le rôle des flux financiers illicites dans la poussée de l'instabilité en Afrique »). L'on n'a cependant pas pu mettre en œuvre les autres activités qui avaient été programmées en relation avec ce résultat, en raison de la pandémie de COVID-19, qui a empêché la tenue de débats concernant spécialement les femmes et les jeunes, deux groupes clés qu'il convient de cibler spécifiquement et de mobiliser afin d'exploiter le potentiel du dividende démographique en Afrique et, partant, de promouvoir le développement durable.

11.42 Le travail effectué a contribué à ce que 16 pays africains participent à un examen national volontaire, ce qui a permis d'atteindre les cibles prévues dans le projet de budget-programme pour 2021.

11.43 Le travail effectué a également contribué à la prise en compte des perspectives des pays africains dans les forums et conférences officiels et, ainsi, à la promotion de la mise en œuvre effective du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 grâce à l'instauration d'une collaboration et d'un partenariat cohérents, intégrés et efficaces entre le système des Nations Unies et les États Membres africains.

Projet de plan-programme pour 2022

11.44 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution récente de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme pour promouvoir, en partenariat avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Union africaine et d'autres entités compétentes, l'inclusion, dans les délibérations intergouvernementales sur le financement du développement, de questions en phase avec les intérêts

[2] Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect.11)].

des pays africains et susceptibles de contribuer à leur autonomisation et à la maîtrise de leurs ressources financières, telles que les flux financiers illicites, les envois de fonds ou le rôle des agences de notation. Il est également prévu d'organiser une réunion multipartite pour discuter du rôle des agences de notation et des moyens de limiter les notations partiales et subjectives. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 11.4).

Tableau 11.4
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*	*2022 (résultat escompté)*
10 pays africains ont participé à des examens nationaux volontaires	17 pays africains ont participé à des examens nationaux volontaires	16 pays africains ont participé à des examens nationaux volontaires Les perspectives des pays africains sont prises en compte dans les forums et conférences officiels, ce qui permet de faire progresser la mise en œuvre effective du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, grâce à l'instauration d'une collaboration et d'un partenariat cohérents, intégrés et efficaces entre le système des Nations Unies et les États Membres africains	20 pays africains participent à des examens nationaux volontaires Les États Membres et les parties prenantes examinent l'étude sur l'impact des flux financiers illicites en Afrique Les États Membres et les parties prenantes examinent l'analyse des goulets d'étranglement dans la réglementation des envois de fonds Sensibilisation accrue des États Membres et des parties prenantes au rôle des agences de notation	Les États Membres discutent du cadre proposé pour faire face à l'impact des flux financiers illicites sur l'Afrique Les États Membres examinent le plan d'action devant permettre de remédier aux goulets d'étranglement affectant les envois de fonds

Résultat 3 : le rôle de la numérisation et de la Zone de libre-échange continentale africaine dans la mise en œuvre du projet visant à construire en mieux pour l'avenir

Projet de plan-programme pour 2022

11.45 En 2019, seuls 16 100 des plus de 3 millions de demandes de brevet dans le monde provenaient de l'Afrique et moins de 19 % des brevets originaires d'Afrique provenaient de personnes ou d'entités résidant sur le continent. Cette situation s'explique par les barrières liées à la propriété intellectuelle, qui limitent l'octroi de brevets et en particulier de brevets médicaux aux produits d'origine africaine, ce qui a des répercussions préjudiciables sur l'accès à des médicaments vitaux sur le continent. L'Afrique représente plus de 25 % du marché pharmaceutique mais ne produit que 2 % des médicaments qu'elle consomme. Le continent importe pour plus de 14 milliards de dollars de médicaments, dont beaucoup sont produits à partir de variétés végétales africaines. À l'heure où le monde se penche de plus en plus sur la question des soins de santé universels, dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et d'une approche plus intégrée du Programme 2030, les protections très strictes de la propriété intellectuelle entravent l'accès des populations africaines à des médicaments essentiels et à des services de santé adéquats et fragilisent donc le potentiel du capital humain dont dispose le continent.

11.46 En 2020, il a fallu adapter les activités relatives aux programmes et le soutien apporté aux pays africains en raison de la pandémie de COVID-19. Compte tenu du mandat assigné au sous-programme, qui consiste à promouvoir les intérêts et les perspectives des pays africains et de l'Union africaine dans les délibérations intergouvernementales, l'on a adopté une approche transversale de la riposte, en s'appuyant sur les différentes activités de mobilisation pour évaluer et analyser la manière dont la riposte à la COVID-19 en Afrique pourrait bénéficier de l'appui actuellement fourni dans d'autres domaines. Par exemple, la réorientation du Cycle de conférences sur l'Afrique, 2020, a montré comment les initiatives prises dans les domaines de la paix et de la sécurité pouvaient aider à faire face à une crise sanitaire. En outre, la Journée de l'Afrique au forum politique de haut niveau a donné l'occasion de souligner la contribution fondamentale que la numérisation et l'innovation pouvaient apporter dans les domaines du renforcement de la résilience de l'Afrique et de la promotion du développement durable sur le continent.

Enseignements tirés et suite à donner

11.47 L'enseignement tiré dans le cadre du sous-programme est que la santé est une composante essentielle du capital humain et qu'en tant que telle elle peut être affectée par les progrès réalisés dans d'autres domaines du développement et avoir également des effets bénéfiques sur ceux-ci. Par conséquent, le capital humain et, plus précisément, la santé, doivent être placés au cœur de l'élaboration des politiques en Afrique, dans la mesure où investir dans la santé signifie également promouvoir l'industrialisation de l'Afrique, renforcer l'autonomie des pays africains en réduisant leur dépendance à l'égard des médicaments provenant de l'extérieur du continent et des brevets et renforcer l'intégration africaine, notamment au regard de l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine. Si l'on exploite cet enseignement, on pourra mettre davantage l'accent sur les questions de santé, en particulier sur l'interface entre la santé et la technologie et sur la manière dont la numérisation et la Zone de libre-échange peuvent être mises à profit pour surmonter les obstacles existants en matière de propriété intellectuelle et réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard des médicaments étrangers grâce à la mise en œuvre du Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique. On lancera, en coopération avec les principaux partenaires aux niveaux mondial et régional, une initiative destinée à soutenir les innovateurs africains dans le processus de demande de brevet, notamment en élaborant des solutions numériques et en menant des actions de mobilisation. On profitera de l'utilisation accrue de la technologie et de la numérisation dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 pour promouvoir des solutions numériques qui facilitent les processus de demande de brevet dans les pays africains et réduisent les coûts. Pour atteindre le résultat escompté, le Bureau s'appuiera sur le mandat de coordination qui lui est assigné et sur son réseau de recherche universitaire pour réunir les entités compétentes des Nations Unies, telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, les organisations africaines, telles que l'African Regional Intellectual Property Organization et l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle, et les instituts universitaires et de recherche, en vue de recenser les principaux obstacles que rencontrent les chercheurs africains, particulièrement dans le secteur de la santé, et les solutions spécifiques susceptibles de simplifier le brevetage de leurs travaux. En outre, dans le cadre de l'exercice de son mandat relatif à la mobilisation, le Bureau encouragera la mise en œuvre de ces solutions, en coopération avec ses partenaires, en organisant des débats sur les politiques avec les États Membres africains et en recherchant le soutien des partenaires de développement de l'Afrique.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.48 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre de demandes de brevets déposées en Afrique par des résidents africains (voir la figure 11.I).

Figure 11.I
Mesure des résultats : nombre annuel de demandes de brevet établies en Afrique par des résidents africains

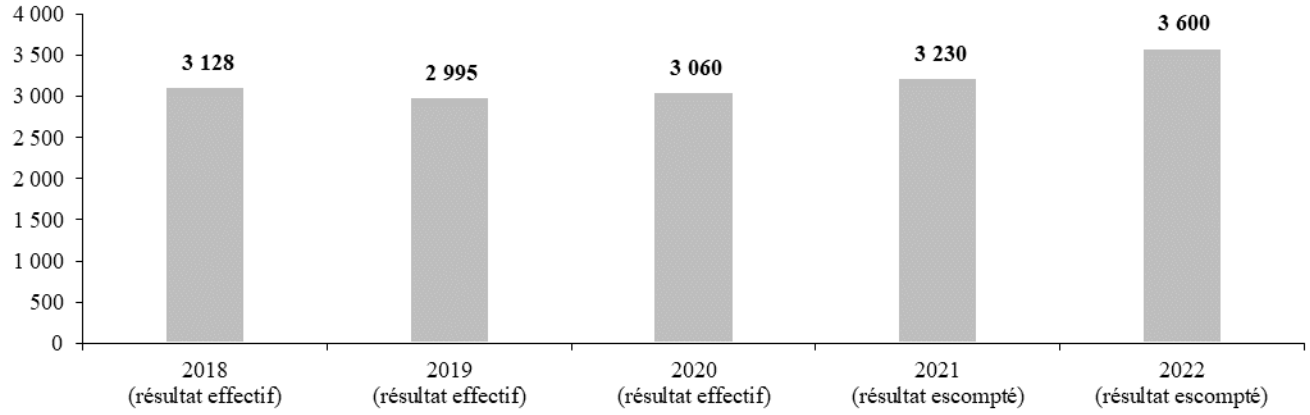

Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.49 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

53/92	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
57/296	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
58/233	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
66/293	Mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique
74/301	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
74/302	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Résolution du Conseil de sécurité

S/PRST/1997/46	La situation en Afrique

Résolution du Conseil économique et social

E/RES/2020/6	Les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Produits

11.50 On trouvera dans le tableau 11.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.5
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**4**	**–**	**3**	**3**
1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1	–	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	1	–	1	1
3. Rapport biennal du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique	1	–	–	–
4. Rapport du Secrétaire général au Comité du programme et de la coordination sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1	–	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**–**	**–**	**–**	**3**
5. Réunions officielles de l'Assemblée générale	–	–		3
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**2**	**1**	**2**	**6**
6. Ateliers sur les questions relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité en Afrique	2	1	2	2
7. Séminaires du réseau de recherche	–	–	–	4
Publications (nombre de publications)	**1**	**–**	**–**	**2**
8. Publication sur l'examen des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique	1	–	–	–
9. Publications sur le développement durable de l'Afrique	–	–	–	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**9**	**2**	**11**	**18**
10. Rapports sur les questions relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité en Afrique	5	1	6	6
11. Notes d'orientation	4	1	5	6
12. Fiches d'information	–	–	–	6

C. Activités de fond

Consultation, conseils et services consultatifs : conseils sur le renforcement de la consultation et de la coordination au niveau stratégique avec les institutions de l'Union africaine et consultations sur le plan de travail annuel axé sur les résultats pour l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique ; communication de conseils et de propositions de politiques fondés sur des faits et des données aux responsables des Nations Unies et aux États Membres africains, notamment des notes d'information mensuelles consacrées aux tendances, à la prospective et à l'analyse des politiques, ainsi que l'organisation de réunions d'information trimestrielles et la production de documents à l'appui de la participation des États Membres africains aux processus intergouvernementaux ; organisation d'activités de mobilisation axées sur la hiérarchisation des propositions de politique générale visant à soutenir le programme de transformation de l'Afrique, à l'intention d'au moins 200 participants (gouvernements et universitaires) pour chaque activité.

Bases de données et supports numériques : centres de connaissances en ligne avec des copies numériques des travaux du Bureau dans au moins quatre langues officielles des Nations Unies ; création d'une base de données permanente, actualisée et accessible, liée au Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique ; données sur l'action de l'Organisation des Nations Unies en Afrique mises à disposition pour compléter les rapports

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
établis par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique dans le cadre de son mandat. base de données de groupes de réflexion et d'organisations non gouvernementales africaines accessible aux parties prenantes.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités de mobilisation, dossiers et brochures sur des questions clés ayant un impact sur le développement durable de l'Afrique.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, conférences de presse et dialogues avec les médias sur des questions liées au développement durable, à la paix et à la sécurité, et aux droits humains en Afrique.				
Plateformes numériques et contenu multimédia : produits originaux destinés à être distribués par l'intermédiaire des médias sociaux dans au moins quatre langues officielles de l'ONU, chaque semaine ; articles en ligne originaux et divers pour le site Web du Bureau dans au moins quatre langues officielles des Nations Unies, chaque mois ; documents multimédias dans toutes les langues officielles des Nations Unies ; inclusion de normes complètes d'accessibilité aux produits de communication et multimédias émanant du Bureau.				

Sous-programme 2
Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Objectif

11.51 L'objectif auquel le sous-programme contribue consiste à accélérer la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 grâce au renforcement des capacités des organes et des entités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, en particulier de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) et des communautés économiques régionales.

Stratégie

11.52 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on encouragera et on renforcera la planification et la mise en œuvre conjointes grâce au support de la plateforme de collaboration régionale ; on mènera des travaux de recherche et d'analyse concernant les principales priorités de l'Union africaine et on fournira une assistance technique et des services consultatifs dans le cadre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, en tenant compte des cadres de coopération ONU-Union africaine et des priorités stratégiques de l'Union africaine. À cet égard, l'une des principales interventions consistera à promouvoir la cohérence entre le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme et à intégrer ces piliers, le cas échéant, dans les politiques et stratégies de certains organes et entités de l'Union africaine.

11.53 Il est également prévu de mener des études ciblées sur les questions transfrontalières pertinentes au regard de l'objectif de l'intégration régionale de l'Afrique. L'appui aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales se fera en collaboration avec les bureaux et les sous-programmes de la CEA. Les résultats des travaux de recherche et d'analyse des politiques et des études transfrontalières seront diffusés dans le cadre de plateformes intergouvernementales régionales et sous-régionales et de plateformes de haut niveau destinées, notamment, aux parties prenantes, aux décideurs et aux praticiens du développement des cinq sous-régions d'Afrique.

11.54 Une collaboration sera établie avec le PNUD et le Bureau régional de la coordination des activités de développement pour promouvoir la cohérence de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et pour aider les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à mettre en œuvre des activités visant à réaliser l'Agenda 2063 et le Programme 2030. En collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Département de la communication globale,

on continuera à soutenir le NEPAD dans le cadre des priorités continentales et du programme de développement de l'Afrique.

11.55 Le travail qui sera ainsi effectué devrait permettre d'obtenir les résultats suivants :

a) Un renforcement de la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies, au niveau régional, en vue de la réalisation du programme 2030 ;

b) Un soutien accru et plus effectif des Nations Unies à l'Union africaine et à ses priorités en matière de développement, telles qu'inscrites dans l'Agenda 2063 ;

c) Un renforcement de la capacité des États Membres d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des politiques de développement humain et social.

11.56 Le soutien qui sera apporté en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat la promotion d'une action et d'un soutien coordonnés concernant les initiatives et la riposte de l'Afrique face à la COVID-19, ce qui permettra de s'attaquer aux défis de la crise et à la question de la reprise après la pandémie.

Exécution du programme en 2020

11.57 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Approvisionnements groupés en vaccins contre la COVID-19

11.58 Le sous-programme a permis d'aider le système des Nations Unies pour le développement et les partenaires, notamment la Commission de l'Union africaine, à accélérer la mise en œuvre du projet régional d'achats groupés de produits pharmaceutiques et de lancer la Plateforme africaine de fournitures médicales – une plateforme numérique qui permet aux pays africains d'acheter du matériel médical certifié, en bénéficiant d'une amélioration du rapport coût-efficacité et de la transparence. Dans le souci de promouvoir une riposte effective face à l'épidémie de COVID-19, on a aidé la Plateforme régionale d'achats groupés de produits pharmaceutiques à se procurer des fournitures vitales pour faire face à la pandémie.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.59 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la commande de 670 millions de doses de vaccins anti-COVID-19 par l'intermédiaire de la Plateforme africaine de fournitures médicales (voir la figure 11.II), qui illustre les avantages que la Zone de libre-échange continentale africaine procure aux États membres grâce aux économies d'échelle et à la réduction des prix (voir la figure 11.II).

Figure 11.II
Mesure de la performance : vaccins COVID-19 commandés par l'intermédiaire de la Plateforme africaine de fournitures médicales
(En millions de dollars)

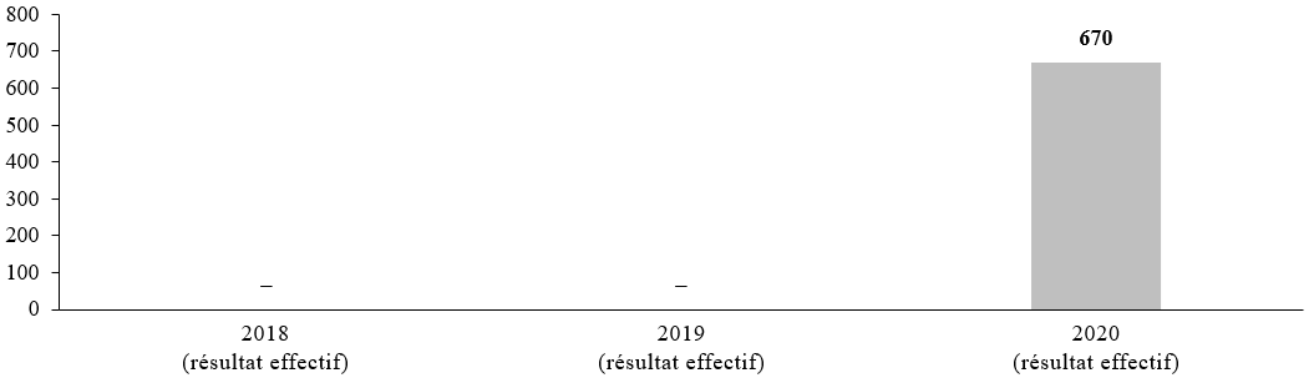

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

11.60 En 2020, en raison de la COVID-19, des difficultés ont affecté le rythme et la portée de la mise en œuvre du programme, dans la mesure où la tenue en présentiel des réunions, des ateliers et des sessions de formation prévus n'a pas pu avoir lieu selon cette formule. Il a fallu concevoir des solutions innovantes, consistant notamment à recourir à des moyens numériques pour la mise en œuvre.

11.61 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir, notamment, les achats groupés de produits pharmaceutiques, qui ont conduit aux achats groupés de vaccins anti-COVID-19. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

11.62 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : mise en œuvre de plans de travail communs avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et l'Union africaine : travailler ensemble au service de l'Afrique[3]

Exécution du programme en 2020

11.63 Dans le cadre du sous-programme, l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme NEPAD a fait l'objet d'un rapport, dans lequel on a souligné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans de travail communs des organismes des Nations Unies en 2020. Grâce à ses fonctions d'analyse, de mobilisation et d'organisation de rencontres, le sous-programme a permis de réunir des partenaires du système des Nations Unies tels que la CNUCED, la FAO et l'OMC pour soutenir la ratification l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine de l'Union africaine. C'est également dans le cadre du sous-programme qu'a été prise l'initiative d'aider les États membres à élaborer et à valider des stratégies nationales d'utilisation de la zone de

[3] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 11)].

libre-échange. Le système des Nations Unies en Afrique a également participé à l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action, convoqué des réunions des parties prenantes, mené des activités de renforcement des capacités et proposé l'élaboration d'un certain nombre de résolutions et de décisions à l'appui du thème de l'année de l'Union africaine « Faire taire les armes : créer un environnement propice au développement de l'Afrique », une initiative destinée à faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action qui vise à mettre fin à toutes les guerres, aux conflits civils, à la violence fondée sur le genre et aux conflits violents et à prévenir les génocides dans la région.

11.64 Une coordination a aussi été établie entre les parties prenantes dans le but de faire avancer les politiques et stratégies communes, par exemple la stratégie de soutien à la mise en œuvre du plan d'action de l'Union africaine relatif à son thème de l'année 2020 « Faire taire les armes » et la stratégie de communication du Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre. Les activités de renforcement des capacités entreprises dans le cadre du sous-programme en 2020 comprenaient les éléments suivants : un programme de renforcement des capacités au niveau des cadres ; le renforcement de l'analyse et de la planification en vue de la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1 et 2 en Afrique de l'Est ; l'appui aux pays en vue de l'harmonisation de l'Agenda 2063 et du cadre d'indicateurs de performance du Programme 2030, en rapport avec la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie ; le soutien aux pays en vue de la prise en compte du déplacement forcé dans le thème de l'Union africaine 2020 « Faire taire les armes » ; des lignes directrices à l'intention des États membres sur l'élaboration d'accords bilatéraux concernant la migration de la main-d'œuvre ; le renforcement des systèmes de santé nationaux en vue de rendre possible l'adoption de décisions ou de politiques fondées sur des faits en matière de VIH/sida et de droits en matière de santé sexuelle et procréative.

11.65 Le travail susmentionné a contribué à l'augmentation du nombre des politiques communes, qui est passé à huit, et à celle du nombre des initiatives communes relatives au renforcement des capacités, qui est passé à neuf, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir cinq politiques communes et sept initiatives de renforcement des capacités, telles qu'inscrites dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

11.66 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'œuvrer au renforcement de la cohérence à l'échelle du système, dans le cadre de l'architecture de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, en vue de la réalisation du Programme 2030. On apportera un soutien plus effectif à l'Union africaine, de même qu'un meilleur soutien stratégique aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, en vue de promouvoir les priorités nationales de développement. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, la collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Département de la communication globale sera renforcée dans le but d'apporter un appui aux domaines prioritaires du NEPAD. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats (voir la figure 11.III).

Figure 11.III
Mesure des résultats : nombre total des initiatives de renforcement des capacités et des politiques communes avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et l'Union africaine

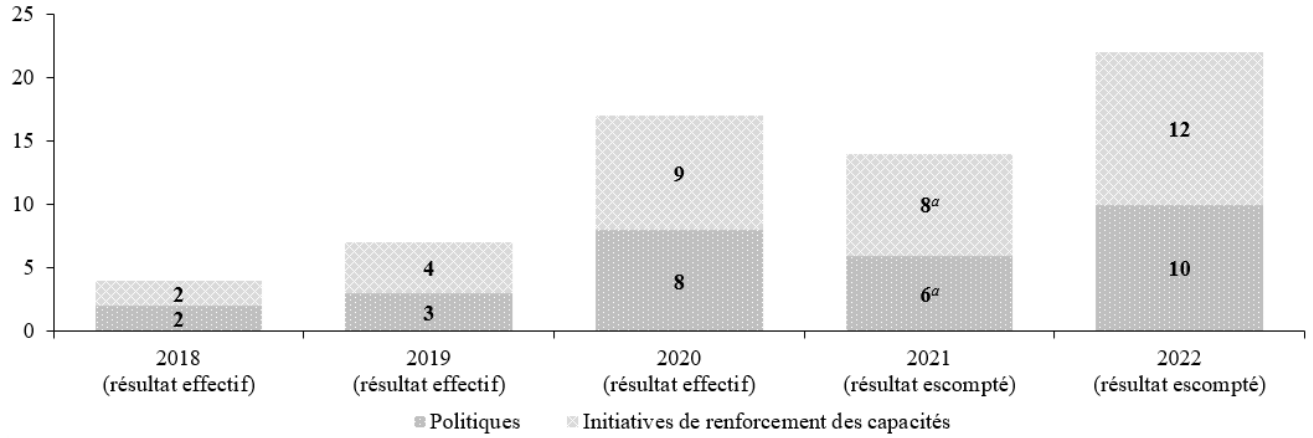

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : assurer un soutien cohérent et intégré dans le cadre de l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030[4]

Exécution du programme en 2020

11.67 En 2020, on a entrepris quatre études sous-régionales sur les liens entre le développement, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et les affaires humanitaires, précédées d'une réunion de lancement avec les parties prenantes, notamment le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui a conduit à l'élaboration du mandat. À cette fin, on a organisé une réunion de groupe d'experts sur les études sous-régionales, en mettant l'accent sur la consolidation des observations et le renforcement du volet de la prévention des conflits ; on a également discuté de la nécessité de promouvoir la cohérence entre ces piliers au niveau des politiques, le cas échéant.

11.68 Le travail effectué a contribué à la formation d'un consensus entre les experts régionaux, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales sur une méthodologie destinée à renforcer les politiques et les stratégies intégrées des organes et entités de l'Union africaine en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 en ce qui concerne les études sous-régionales, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme approuvé pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

11.69 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on élaborera des lignes directrices pour l'intégration des liens afin de garantir une efficacité et un impact accrus, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits dans le développement et l'action humanitaire. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats (voir le tableau 11.6).

[4] Voir le budget-programme approuvé pour 2021 (A/75/6/Add.1).

Tableau 11.6
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	*2019 (résultat effectif)*	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat escompté)*[a]	*2022 (résultat escompté)*
–	Les pays conviennent d'analyser le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les sept priorités stratégiques de l'Union africaine afin de promouvoir une approche intégrée dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030	La Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales parviennent à un consensus sur la méthodologie à suivre pour renforcer les politiques et stratégies intégrées des organes et entités de l'Union africaine en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 en ce qui concerne les études sous-régionales	Un plan est adopté afin de favoriser une approche intégrée de la mise en œuvre des politiques et des stratégies au titre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 d'au moins deux organes et entités de l'Union africaine	Au moins une politique et une stratégie des organes et entités de l'Union africaine favorisent une approche intégrée pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : le rôle de la numérisation et de la Zone de libre-échange continentale africaine dans la mise en œuvre du projet visant à construire en mieux pour l'avenir

Projet de plan-programme pour 2022

11.70 La Zone de libre-échange continentale africaine a été lancée le 1er janvier 2021. Il s'agit de l'une des initiatives prioritaires de l'Union africaine, qui devrait profiter à tous les pays en assurant le développement du commerce intra-africain. Tout au long des années 2020 et 2021, une aide a été apportée aux pays, dans le cadre du sous-programme et conjointement avec la CEA, pour leur permettre de ratifier l'Accord portant création de ladite Zone. Une aide a été apportée aux États Membres qui ont déjà ratifié l'Accord afin qu'ils puissent élaborer des stratégies nationales susceptibles de leur permettre de tirer parti des avantages de la zone de libre-échange.

Enseignements tirés et suite à donner

11.71 L'enseignement tiré dans le cadre du sous-programme est que les plateformes numériques revêtent une importance particulière pour la diffusion d'informations sur les initiatives, la collecte de données et le recensement d'initiatives heureuses, en rapport avec la ratification et l'élaboration de stratégies nationales. Il faut faire davantage pour promouvoir l'industrialisation et la création de produits

manufacturés complets commercialisables et pour faciliter la conduite des affaires grâce au commerce électronique. Compte tenu de cet enseignement, on encouragera dans le cadre du sous-programme, les programmes et les projets qui contribuent à rendre la Zone de libre-échange continentale africaine avantageuse pour tous les pays et on veillera à ce que toutes les initiatives comportent une composante numérique. Par le truchement des coalitions conjoncturelles ou thématiques de la plateforme de collaboration régionale africaine, on encouragera l'utilisation de la Zone de libre-échange en identifiant et en pilotant des chaînes de valeur régionales impliquant trois États membres ou plus pour créer des produits commercialisables et on encouragera la création de marchés continentaux supplémentaires de commerce en ligne pour ces produits. Plus particulièrement, il est prévu de promouvoir la mise en place d'une plateforme de commerce électronique, où figureront également des données et des statistiques sur le commerce.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.72 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du pourcentage du commerce intra-africain par rapport au commerce total (voir la figure 11.IV).

Figure 11.IV
Mesure des résultats : part du commerce intra-africain dans le commerce total de l'Afrique
(En pourcentage)

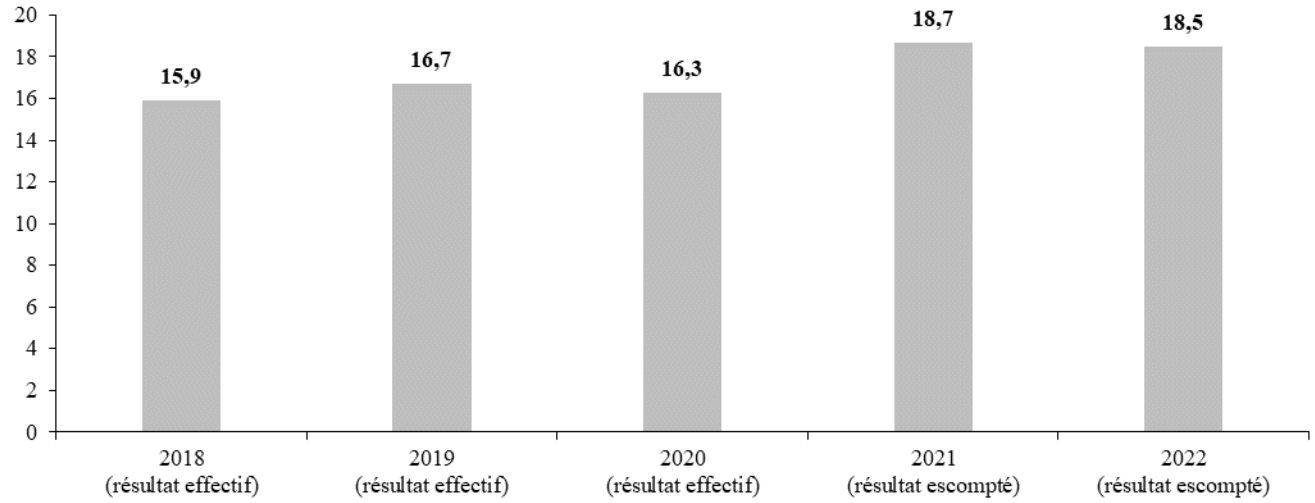

Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.73 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

32/197	Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies	71/254	Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027
61/296	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine		
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	71/320 ; 73/335	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Résolutions du Conseil économique et social

671 A (XXV)	Mandat de la Commission économique pour l'Afrique	2020/23	Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes		

Produits

11.74 On trouvera dans le tableau 11.7 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.7
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**3**	**3**	**1**	**4**
1. Rapport sur l'appui fourni par l'ONU aux programmes de l'Union africaine et du NEPAD à l'intention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	1	1	–	1
2. Rapport de la session annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (organe d'experts)	1	1	–	–
3. Rapport du séminaire-retraite des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale (organe d'experts)	1	1	–	–
4. Rapport sur le développement des capacités liées à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	–	–	1	1
5. Rapport de la session annuelle de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique (organe d'experts)	–	–	–	1
6. Rapport du séminaire-retraite des coalitions conjoncturelles ou thématiques de la Plateforme de collaboration régionale (organe d'experts)	–	–	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**12**	**2**	**8**	**18**
7. Session annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	4	1	–	–
8. Session annuelle de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique	–	–	–	2
9. Session des Mécanismes de coordination sous-régionale	4	–	–	–
10. Réunions Union africaine-Organisation des Nations Unies	–	–	–	4
11. Séminaire-retraite annuel du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale	4	–	–	–
12. Séminaires-retraites annuels de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique	–	1	–	8

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
13. Réunions sur le développement des capacités et les partenariats liés à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	–	–	8	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**1**	**–**	**1**	**2**
14. Bourses d'études sur les liens entre le développement, la paix et la sécurité, et les droits humains[a]	1	–	1	–
15. Projet de coopération technique sur le partenariat entre l'Agence de développement de l'Union africaine et le NEPAD	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**–**	**–**	**4**	**6**
16. Atelier sur la collaboration au sein de la Plateforme de collaboration régionale africaine	–	–	–	2
17. Ateliers sur le développement des capacités et les partenariats liés à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	–	–	4	4
Publications (nombre de publications)	**4**	**6**	**3**	**5**
18. Rapport d'activité du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1	1	–	–
19. Rapport d'activité des coalitions conjoncturelles ou thématiques de la Plateforme de coordination régionale pour l'Afrique	–	–	–	1
20. Rapport d'activité des mécanismes de coordination sous-régionale	1	1	–	–
21. Rapport d'activité de la Plateforme de collaboration régionale africaine sur la mise en œuvre des cadres et initiatives de l'Union africaine et des Nations Unies	–	–	–	1
22. Publication sur des sujets spécifiques aux travaux du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1	–	–	–
23. Publication sur des sujets spécifiques aux travaux de la Plateforme de coordination régionale pour l'Afrique	–	4	–	1
24. Publication sur l'Agenda 2063 et le Programme 2030	–	–	1	1
25. Publications sur des sujets concernant les organes et entités de l'Union africaine	1	–	2	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**2**	**1**	**4**	**4**
26. Rapport sur l'état d'avancement des décisions de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique	–	1	–	1
27. Informations en ligne sur les travaux du sous-programme	–	–	1	1
28. Directives et documents d'orientation	2	–	3	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs sur demande des États membres de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine – NEPAD ou des communautés économiques régionales ; mobilisation en faveur du renforcement des capacités à l'appui de l'Union africaine dans le cadre du partenariat ONU-Union africaine.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : lancement de publications ; supports de publicité.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web au contenu actualisé sur les activités du programme.

[a] L'unité de mesure utilisée pour le programme de bourses dans cette sous-catégorie est le nombre de boursiers, au lieu du nombre de projets sur lesquels les boursiers travailleront à la CEA.

Sous-programme 3
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Objectif

11.75 L'objectif auquel le sous-programme contribue est le suivant : amener le grand public à mieux comprendre les questions de développement de l'Afrique, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou social, et lui fournir des informations qui lui permettront de se mobiliser en leur faveur.

Stratégie

11.76 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on élaborera des plans de communication de portée mondiale sur des questions prioritaires touchant l'Afrique, notamment en mobilisant un soutien, en Afrique et ailleurs, en faveur de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et aussi à l'appui des travaux du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Afrique et de leurs stratégies de sensibilisation. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la section Afrique du Département de la communication globale, qui soutient le passage à une approche numérique, et dans le droit fil de la nouvelle stratégie de communication globale. Il s'agit également de veiller à ce que ces plans soient mis en œuvre en coordination avec le reste du Département de la communication globale, le Groupe de la communication des Nations Unies, la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et le système des Nations Unies dans son ensemble.

11.77 Les activités comprendront la production et la publication de contenus de communication externe, notamment par le truchement des plateformes numériques d'*Afrique Renouveau*, de notes d'information, d'avis aux médias et d'autres documents d'information à l'usage des médias externes, tant africains qu'internationaux, ainsi que la fourniture d'un appui en matière de communication externe au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. Certains contenus seront produits ou traduits dans des langues telles que le français, le kiswahili et le chinois.

11.78 Les activités susmentionnées devraient avoir pour résultat de mieux faire connaître les principales questions thématiques de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et d'autres questions liées au relèvement économique et au développement durable en Afrique.

Exécution du programme en 2020

Une information crédible dans un contexte de pandémie et d'« infodémie »

11.79 L'« infodémie » actuelle – une avalanche de désinformations, de fausses nouvelles et de rumeurs de grande portée – a été exacerbée pendant la pandémie de COVID-19. Plus particulièrement, en ce qui concerne la maladie, les médias et autres diffuseurs d'informations recherchaient des informations crédibles sur la COVID-19, sur la manière d'enrayer sa propagation et sur les actions entreprises pour lutter contre la maladie. Pour que le grand public soit amené à mieux comprendre les questions de développement de l'Afrique, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou social, et dispose d'informations lui permettant de se mobiliser en leur faveur, particulièrement en ce qui concerne la riposte du continent et des Nations Unies face à la COVID-19, on a enrichi le contenu du sous-programme relatif à la sensibilisation à la COVID-19, qui est proposé gratuitement à 275 institutions et plateformes médiatiques sur le continent et ailleurs. Le contenu comprenait des entretiens avec des experts et des responsables des Nations Unies et de l'Union africaine, tels que les Directeurs du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Afrique et des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, le Directeur général de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD, le Secrétaire général de la Zone de libre-échange continentale africaine,

une tribune libre de la Vice-Secrétaire générale sur le soutien apporté par l'ONU aux pays afin que ces derniers puissent mener leur riposte et reconstruire en mieux, et une campagne destinée à honorer les agents de santé en première ligne dans la lutte contre la COVID-19 en Afrique. Le sous-programme a permis d'amplifier la campagne « Vérifié » des Nations Unies, qui vise à lutter contre la désinformation, et a mis en vedette l'action menée par le principal diffuseur panafricain, MultiChoice, qui collabore à l'initiative. Le contenu comportait systématiquement des messages de sensibilisation à la lutte contre la pandémie.

11.80 Dans le cadre d'une démarche de plus grande portée des Nations Unies, un appui a été apporté au thème de l'Union africaine pour 2020, « Faire taire les armes : créer un environnement propice au développement de l'Afrique », et à la campagne connexe « Faire taire les armes d'ici 2020 », grâce à la production d'articles et de contenus pour les médias sociaux, destinés à sensibiliser à la campagne et à fournir des informations factuelles sur les activités en cours, notamment à l'occasion du Mois de l'amnistie en Afrique, en septembre. Le sous-programme a également permis de donner un plus large écho aux différents appels du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial destiné à permettre aux pays de lutter contre la COVID-19 et aussi contre la violence fondée sur le genre, dont les proportions ont augmenté en raison de la pandémie. Dans le cadre de la campagne, un appui a également été fourni en matière de communication externe au sous-programme 1 concernant le Cycle de conférences sur l'Afrique 2020, qui avait pour thème « Faire taire les armes en Afrique à l'ère de la COVID-19 : difficultés rencontrées et occasions à saisir ». Il s'agissait notamment d'avis aux médias, d'actions de sensibilisation auprès des journalistes et des centres d'information des Nations Unies, ainsi que de la couverture des médias sociaux. Quatorze articles produits au cours de l'année sur le thème « Faire taire les armes » ont été publiés par 65 médias dans 12 pays, dont l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya et le Nigéria. L'ONU a joué un rôle de chef de file dans le soutien apporté à l'Union africaine au titre de la promotion de la campagne qui utilisait le hashtag #SilencingtheGuns.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.81 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme en témoigne le fait que les articles d'*Afrique Renouveau* ont été publiés 1 700 fois en anglais et en français dans plus de 530 médias (dont Modern Ghana, The Will Nigeria, Bulawayo24, Nation Media Group, Trade Law Centre (TRALAC), CNBC, MSN.com, Flipboard et Medium), dans 43 pays (dont l'Allemagne, le Botswana, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, la France, le Ghana, le Kenya, le Maroc, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la Pologne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse, la Thaïlande et le Zimbabwe). Les articles portaient sur des questions prioritaires touchant le continent, et plus particulièrement sur les points suivants : les répercussions de la COVID-19 et la riposte à la pandémie ; la campagne « Faire taire les armes » ; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la jeunesse et les changements climatiques (voir la figure 11.V).

Figure 11.V
Mesure des résultats : nombre annuel des articles d'*Afrique Renouveau* repris dans des médias et des plateformes en ligne dans le monde entier

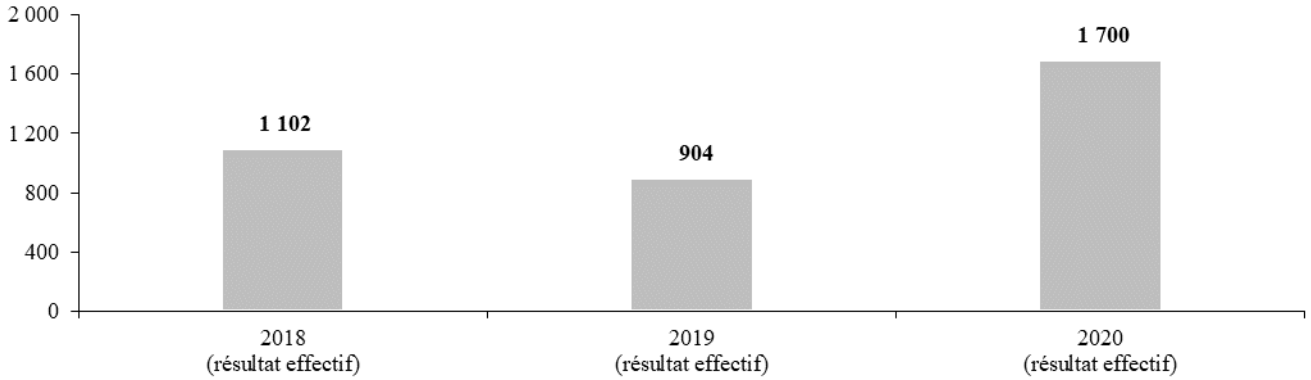

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

11.82 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a réorganisé les activités du sous-programme, en les recentrant sur la riposte de l'Afrique à la pandémie, et une coordination proactive a été instaurée avec des partenaires clés, à savoir le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et la CEA. Plus spécifiquement, des entretiens ont été menés avec des responsables de l'ONU et de l'Union africaine sur les questions suivantes : l'action engagée à l'échelle du continent pour intensifier le dépistage de la COVID-19 , l'impact socioéconomique de la pandémie ; les initiatives prises par des institutions et des particuliers pour produire des masques et des désinfectants, sensibiliser l'opinion à la pandémie, lutter contre la désinformation et répondre aux craintes du public. Le projet d'appui à la campagne de l'Union africaine « Faire taire les armes d'ici 2020 » a également permis de promouvoir l'appel du Secrétaire général à observer un cessez-le-feu à l'échelle mondiale pour faciliter la lutte contre la COVID-19. Dans l'impossibilité de produire et de distribuer des exemplaires sur support papier du magazine *Afrique Renouveau*, l'on a considérablement augmenté la production de contenu numérique. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

11.83 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : *Afrique Renouveau* passe au numérique[5]

Exécution du programme en 2020

11.84 L'extension des canaux de diffusion numérique s'est accélérée en 2020, du fait de l'impossibilité d'imprimer et de distribuer des exemplaires sur support papier du magazine *Afrique Renouveau*. Davantage d'informations et de contenus multimédias ont été produits et la publication d'une lettre d'information électronique mensuelle permet d'orienter le trafic en ligne vers le site Web du magazine (https://www.un.org/africarenewal/fr). Certains articles en ligne sont également proposés en version audio, ce qui permet de diversifier les modes de communication avec le public,

[5] Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 11)].

particulièrement en Afrique. Le Département de la communication globale a mené une campagne en ligne sur les plateformes d'*Afrique Renouveau* en vue de rendre hommage aux agents de santé qui sont en première ligne dans la lutte contre la COVID-19. Les 15 personnes présentées venaient de pays tels que l'Angola, le Botswana, le Cameroun, l'Égypte, la Gambie, le Kenya, la Namibie, le Nigéria, la Sierra Leone et le Soudan.

11.85 Le travail susmentionné a contribué à ce que 4,5 millions de personnes visitent le site Web d'*Afrique Renouveau*, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 2 750 000 visiteurs prévus dans le projet de budget-programme pour 2020.

11.86 Le travail susmentionné a également contribué à une augmentation de 66,8 % du nombre de pages vues sur le site Web, qui est passé de 1 506 373 en 2019 à 2 513 301 en 2020. Pour la mesure des résultats, il est fait état des pages vues plutôt que du nombre de visites du site, dans la mesure où il s'agit d'une mesure plus détaillée et plus précise de la manière dont les utilisateurs communiquent avec le site Web d'*Afrique Renouveau*.

Projet de plan-programme pour 2022

11.87 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'attachera à affiner l'architecture de l'information du site Web, afin d'améliorer l'expérience utilisateur, et à élargir les options audio, notamment les podcasts, afin de tirer parti de la transformation numérique du continent tout en contribuant à réduire la fracture numérique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats (voir la figure 11.VI).

Figure 11.VI
Mesure de la performance : nombre annuel de pages vues sur le site Web d'*Afrique Renouveau*

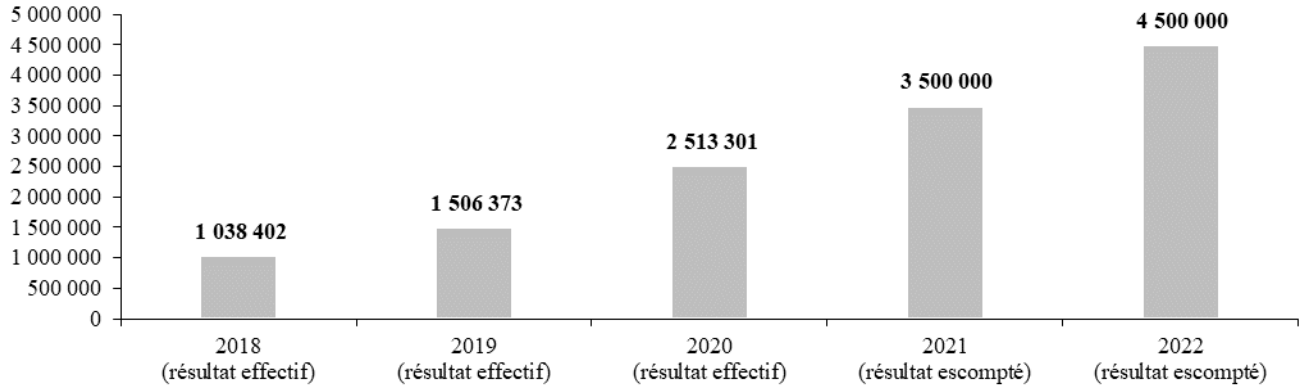

Résultat 2 : mettre en lumière les défis et les priorités de l'Afrique dans un monde numérique et multilingue (nouveau résultat)[6]

Exécution du programme en 2020

11.88 En 2020, dans le souci de remplir le mandat assigné au sous-programme, on s'est attaché à modifier les contenus en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui s'est traduit par la publication en ligne d'un nombre accru d'articles d'*Afrique Renouveau* en anglais et en français et par la traduction de certains contenus dans deux langues supplémentaires – le kiswahili et le chinois. En 2020, le nombre d'articles en kiswahili a augmenté, passant à 33 contre 26 en 2019. Le nombre d'articles traduits en chinois est passé de 31 en 2019 à 24, en raison de la fermeture temporaire, liée à la pandémie, de l'université partenaire qui aidait à la traduction. Dans le même temps, des dispositions ont été prises

[6] Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect.11)].

pour mettre en place une nouvelle stratégie de médias sociaux destinée à accompagner la direction éditoriale du sous-programme.

11.89 Le travail susmentionné a contribué à l'enregistrement de 211 387 abonnés sur les deux comptes Facebook et Twitter d'*Afrique Renouveau*, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible de 214 000 prévue dans le projet de budget-programme pour 2021, principalement en raison de la priorité accordée au passage rapide au numérique et à l'accélération de la production d'un nombre accru de contenus relatifs à la COVID-19, qui ont été proposés à des maisons de presse pour reproduction.

Projet de plan-programme pour 2022

11.90 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on renforcera la collaboration avec des influenceurs des médias sociaux, des institutions universitaires, des communautés créatives et d'autres parties prenantes qui amplifieront le contenu des médias sociaux d'*Afrique Renouveau*. On collaborera aussi plus étroitement avec l'Équipe des médias sociaux de l'ONU à l'élaboration d'une stratégie de médias sociaux adaptée à l'évolution de la situation. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats (voir la figure 11.VII).

Figure 11.VII
Mesure des résultats : nombre total des abonnés des comptes d'*Afrique Renouveau* sur les médias sociaux

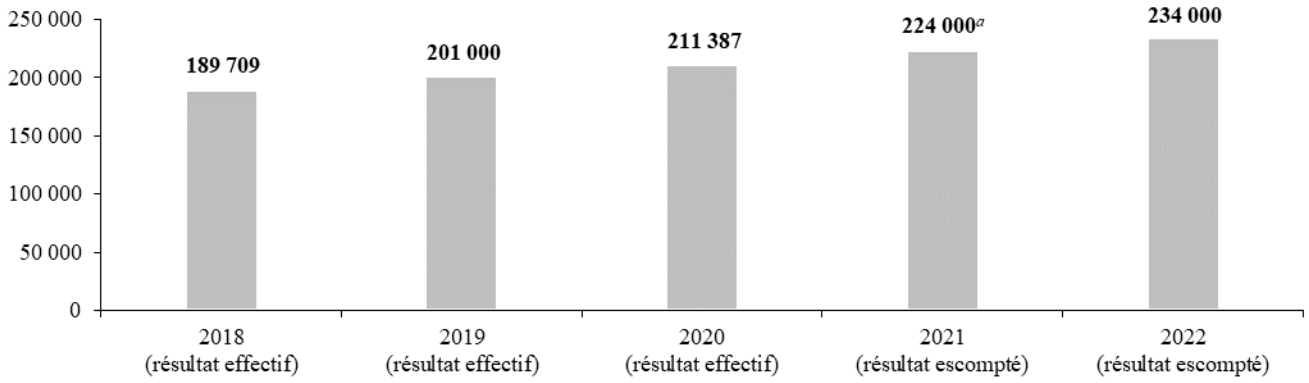

[a] Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : le rôle de la numérisation et de la Zone de libre-échange continentale africaine dans la mise en œuvre du projet visant à construire en mieux pour l'avenir

11.91 La pandémie de COVID-19 a durement touché les économies africaines. Dans le même temps, alors que les chaînes de valeur mondiales subissaient des perturbations, les gouvernements et les populations du continent ont utilisé la technologie numérique pour innover. Ils ont créé des produits indispensables et fourni des services, des informations, une assistance sociale et des paiements, notamment dans le cadre des plans de relance. En 2020, dans son rapport intitulé « The Mobile Economy Sub-Saharan Africa 2020 » la GSM Association a déclaré que l'Afrique compterait probablement 600 millions d'abonnés individuels à la téléphonie mobile à l'horizon de 2025. Cette donne, associée aux initiatives de numérisation des échanges commerciaux récemment lancées dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, accélérera les plans de transformation structurelle et numérique du continent, en facilitant la communication, le commerce et l'accès aux services en ligne, y compris ceux fournis dans le cadre du relèvement après la pandémie de COVID-19, par exemple la prise d'un rendez-vous de vaccination en ligne.

11.92 En 2020, compte tenu des objectifs du sous-programme, qui consistent à aider le grand public à mieux comprendre les questions de développement de l'Afrique, qu'elles soient d'ordre économique,

politique ou social, et à lui fournir des informations lui permettant de se mobiliser en leur faveur, on a donné la priorité à la couverture des innovations de la riposte à la COVID-19, ainsi qu'à la future Zone de libre-échange continentale africaine en tant que moteur de la reprise socioéconomique. Des reportages ont été publiés sur des exemples d'innovation en Afrique, notamment l'utilisation de la télésanté au Nigeria et les portraits d'un étudiant kenyan en génie biomédical, inventeur d'un ventilateur mécanique, et d'un technicien supérieur sierra-léonais, auteur d'une application d'aide à la recherche de contacts. Des articles ont également été consacrés à différentes campagnes locales en ligne portant sur la lutte contre la désinformation, comme la campagne #DontGoViral de l'UNESCO, qui a débuté en Ouganda, #DefyHate au Soudan du Sud, et l'initiative du collaborateur de la campagne « Vérifié » de l'ONU, le diffuseur panafricain MultiChoice, qui consiste à faire appel à sa structure Talent Factory pour créer des contenus. Parallèlement, l'on a publié et mis en relief plusieurs entretiens avec le Secrétaire général de la Zone de libre-échange sur les innovations ou solutions numériques, qui doivent pouvoir dynamiser le commerce, le Directeur exécutif par intérim du Centre du commerce international, sur les innovations qui doivent permettre aux petites entreprises de survivre à l'impact de la COVID-19 et sur la manière dont un régime de propriété intellectuelle performant dans le contexte de la Zone de libre-échange contribuera à stimuler la croissance. Des articles ont également été consacrés à ces personnalités.

Enseignements tirés et suite à donner

11.93 La leçon à tirer dans le cadre de ce sous-programme est que la numérisation en Afrique, qui a aidé à prendre en charge les aspects sanitaires de la pandémie, sera aussi un moteur de la relance socioéconomique du continent. Si l'on exploite cet enseignement, on pourra s'attacher davantage à mettre en relief les contenus axés sur des solutions tant institutionnelles qu'individuelles, concernant ces questions.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.94 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de profils individuels, de récits, de tribunes et d'articles publiés sur des personnes en Afrique, qui se consacrent à la recherche de solutions numériques intéressant la santé et aussi les échanges commerciaux dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine. En 2020, neuf cas ont ainsi été couverts dans les plateformes du sous-programme (voir la figure 11.VIII).

Figure 11.VIII
Mesure des résultats : nombre annuel d'articles publiés par *Afrique Renouveau* sur le passage au numérique

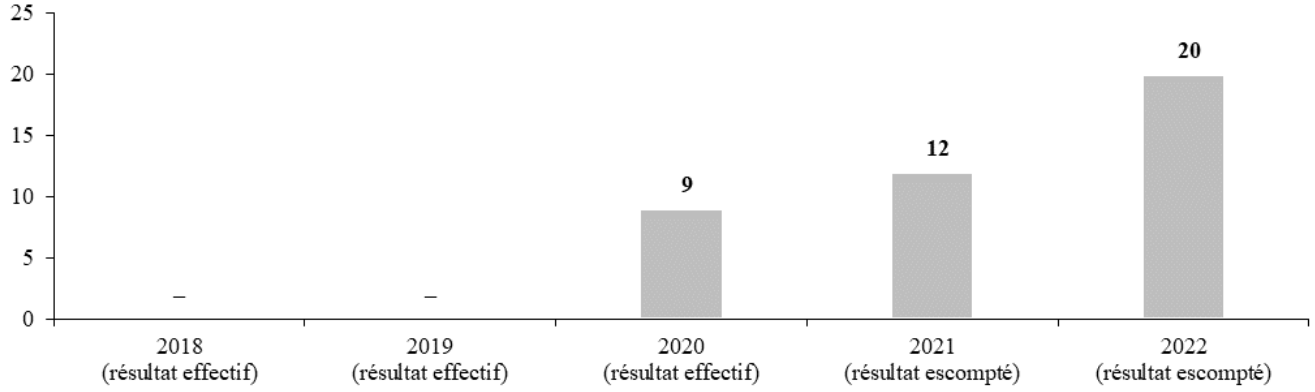

Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.95 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

54/232	Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté	57/7	Examen et évaluation finals du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
54/234	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	60/109 B	Questions relatives à l'information : politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

Produits

11.96 On trouvera dans le tableau 11.8 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.8
Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2020*	*Produits livrés : 2020*	*Produits prévus : 2021*	*Produits prévus : 2022*
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)				
1. Revue *Afrique Renouveau*	6	–	6	–
2. Bulletin d'information électronique d'*Afrique Renouveau*	6	18	–	24
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : partenariats avec plus de 200 éditeurs et rédacteurs des principaux médias d'Afrique et d'ailleurs, des établissements d'enseignement, des organisations de la société civile et des communautés créatives, appelés à reprendre et à mettre en relief les contenus d'*Afrique Renouveau* aux fins d'une plus large diffusion ; activités de communication externe, concernant notamment le Cycle de conférences annuel sur l'Afrique, la Commission de la condition de la femme, le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social et les manifestations de premier plan de l'Assemblée générale et de l'Union africaine ; contributions aux travaux de la Plateforme de collaboration régionale et de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique ; promotion des initiatives et campagnes internationales, régionales et locales qui favorisent ou infléchissent le développement économique et social de l'Afrique.				
Relations extérieures et relations avec les médias : tables rondes avec les médias ; contenu adapté à certains médias intéressés par le développement de l'Afrique, à des fins de syndication ou de citation, ou désireux d'inclure dans leurs propres supports des informations pertinentes concernant l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Afrique ; initiatives et campagnes internationales, régionales et locales qui favorisent ou infléchissent le développement économique et social de l'Afrique ; documents d'information, y compris les avis aux médias.				
Plateformes numériques et contenu multimédia : produits numériques et contenu écrit et audio pour les plateformes numériques, y compris les sites Web, les comptes de médias sociaux, les bulletins d'information électroniques, les contenus audio et les applications pour téléphones mobiles.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

11.97 On trouvera dans les tableaux 11.9 à 11.11 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 11.9
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	7 333,5	6 725,7	–	–	89,3	89,3	1,3	6 815,0
Autres dépenses de personnel	52,6	161,3	–	–	–	–	–	161,3
Dépenses de représentation	–	1,5	–	–	–	–	–	1,5
Consultants	191,1	144,3	–	–	(17,6)	(17,6)	(12,2)	126,7
Experts	34,7	237,1	–	–	80,5	80,5	34,0	317,6
Voyages du personnel	100,9	180,7	–	–	45,1	45,1	25,0	225,8
Services contractuels	129,1	296,0	–	–	7,4	7,4	2,5	303,4
Frais généraux de fonctionnement	81,6	56,3	–	–	(12,3)	(12,3)	(21,8)	44,0
Fournitures et accessoires	1,8	9,6	–	–	(2,6)	(2,6)	(27,1)	7,0
Mobilier et matériel	52,7	11,1	–	–	(0,5)	(0,5)	(4,5)	10,6
Subventions et contributions	6,9	–	–	–	–	–	–	–
Total	**7 984,8**	**7 823,6**	**–**	**–**	**189,3**	**189,3**	**2,4**	**8 012,9**

Tableau 11.10
Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022[a]
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2021	43	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 12 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1ᵉC), 8 G(AC), 1 AL
Transferts	–	1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1ᵉC) et 5 G(AC) relevant du sous-programme 1 transférés à la Direction exécutive et administration
Création	1	1 P-3 au titre du sous-programme 1
Effectif proposé pour 2022	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1ᵉC), 8 G(AC), 1 AL

[a] On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

Note : Les abréviations suivantes sont utilisées dans les tableaux et les figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1ᵉC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 11.11
Vue d'ensemble : postes, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

		Changements				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2021*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2022*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	1	1
D-2	1	–	–	–	1	1
D-1	2	–	–	–	2	2
P-5	6	–	–	–	6	6
P-4	10	–	–	–	10	10
P-3	12	–	–	1	13	13
P-2/1	1	–	–	–	1	1
Total partiel	**33**	–	–	**1**	**34**	**34**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
1re classe	1	–	–	–	1	1
Autres classes	8	–	–	–	8	8
Total partiel	**9**	–	–	**–**	**9**	**9**
Autres changements						
Agent local	1	–	–	–	1	1
Total partiel	**1**	–	–	**–**	**1**	**1**
Total	**43**	–	–	**–**	**44**	**44**

11.98 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans les tableaux 11.12 à 11.14 et dans la figure 11.IX.

11.99 Comme le montrent les tableaux 11.12 1) et 11.13, les ressources demandées pour 2022 s'élèvent à 8 012 900 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 189 300 dollars (2,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 11.12
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
A. Direction exécutive et administration	–	–	–	–	1 644,3	1 644,3	–	1 644,3
B. Programme de travail								
1. Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	5 726,8	5 898,0	–	–	(1 455,0)	(1 455,0)	(24,7)	4 443,0
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 043,3	657,3	–	–	–	–	–	657,3
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 214,7	1 268,3	–	–	–	–	–	1 268,3
Total partiel, 1	**7 984,8**	**7 823,6**			**189,3**	**189,3**	**2,4**	**8 012,9**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*Total des changements*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions)*
A. Direction exécutive et administration	–	–			–
B. Programme de travail					
1. Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	21,5	597,6	309,8	51,8	907,4
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	–	–	–	–	–
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	–	–	–	–	–
Total partiel, 2	**21,5**	**597,6**	**309,8**	**51,8**	**907,4**
Total	**8 006,3**	**8 421,2**	**499,1**	**5,9**	**8 920,3**

Tableau 11.13
Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement, composante et sous-programme
(Nombre de postes)

Budget ordinaire

		Changements				
Composante/sous-programme	*Effectif approuvé pour 2021*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2022*
A. Direction exécutive et administration	–	–	–	11	11	11
B. Programme de travail						
1. Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	31	–	–	(10)	(10)	21
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	5	–	–	–	–	5
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7	–	–	–	–	7
Total	**43**	**–**	**–**	**1**	**1**	**44**

Tableau 11.14
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	7 333,5	6 725,7	–	–	89,3	89,3	1,3	6 815,0
Autres objets de dépense	651,3	1 097,9	–	–	100,0	100,0	9,1	1 197,9
Total	**7 984,8**	**7 823,6**	**–**	**–**	**189,3**	**189,3**	**2,4**	**8 012,9**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		33	–	–	1	1	3,0	34
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		**43**	**–**	**–**	**1**	**1**	**2,3**	**44**

Figure 11.IX
Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

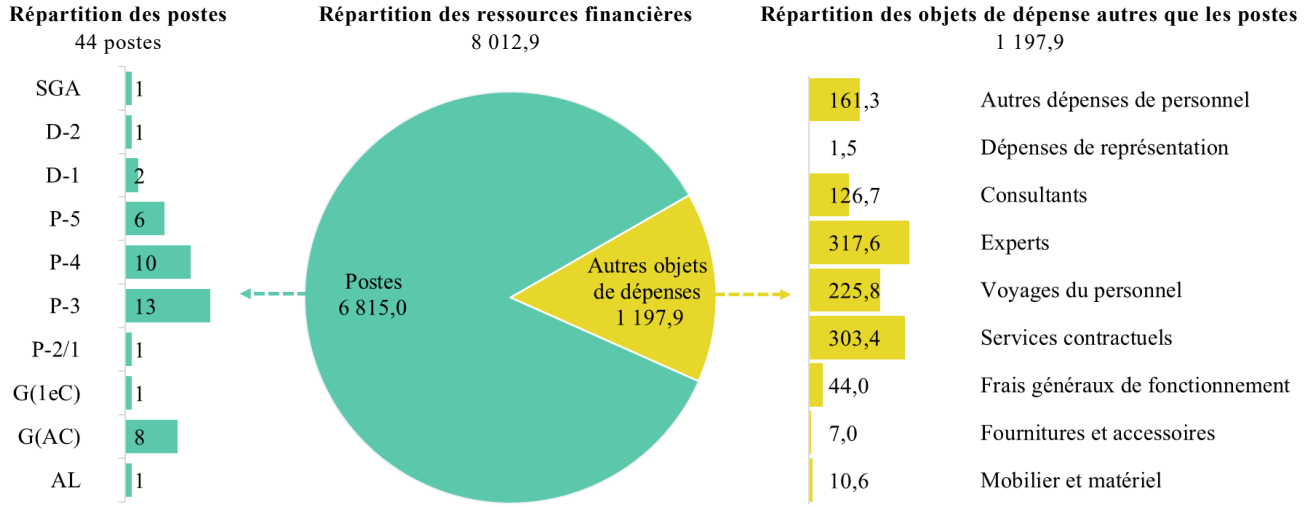

Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

11.100 Comme le montre le tableau 11.12 1), les changements entraînent une augmentation nette de 189 300 dollars, qui s'explique comme suit :

a) **Direction exécutive et administration**. Il est proposé de transférer des ressources d'un montant de 1 644 300 dollars du sous-programme 1 (Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) à une nouvelle composante Direction exécutive et administration qu'il est proposé de créer pour donner suite à deux des quatre recommandations critiques formulées par le BSCI dans son évaluation régulière du programme 9, comme indiqué au paragraphe 11.20 ci-dessus. Plus particulièrement, la composante Direction exécutive et administration devrait permettre de renforcer la cohérence et la coordination de la planification, du suivi et de la mise en œuvre du programme afin de garantir l'exécution d'une stratégie globale dont la Conseillère spéciale assumera la responsabilité globale, comme indiqué par le BSCI. Il devrait s'ensuivre aussi une collaboration systématique avec les parties prenantes, notamment le Groupe des États d'Afrique, portant sur l'ensemble des activités des trois sous-programmes. En outre, l'opérationnalisation des fonctions de planification et de gestion des données au sein de la composante Direction exécutive et administration garantira que les produits livrés dans le cadre de la mise en œuvre du programme sont fondés sur des données solides et une analyse des dossiers, ce qui renforcera leur objectivité et leur fiabilité. Elle permettra également de lier les activités à des produits et à des résultats clairs, autorisant ainsi un suivi et une évaluation en temps réel de l'efficacité du programme. La mise en place de la composante Direction exécutive et administration devrait également se traduire par une approche stratégique de la communication en tant qu'aspect essentiel de l'exécution du programme, qui consistera à intégrer la communication à toutes les activités de programme et à renforcer la coordination entre le sous-programme 3, qui est axé sur la communication, et les aspects de la

communication des deux autres sous-programmes. Les ressources transférées à partir du sous-programme 1 sont les suivantes :

i) Une augmentation de 1 473 900 dollars au titre des postes, qui s'explique par le gain de 11 postes [1 Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 agent(e) des services généraux (1re classe), 5 agents des services généraux (autres classes)] par transfert à partir du sous-programme 1, comme suit :

a. Huit postes [1 Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 P-4, 1 agent des services généraux (1re classe) et 5 agents des services généraux (autres classes)] au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e). Outre le poste de Secrétaire général(e) adjoint(e), les postes comprendraient 1 spécialiste de la gestion de programme (P-4), 1 assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) [agent(e) des services généraux (1re classe)], 1 assistant(e) (gestion des programmes) [agent(e) des services généraux (Autres classes)], 2 assistant(e)s du personnel [agent(e) des services généraux (Autres classes)] et 2 assistant(e)s d'équipe [agent(e) des services généraux (Autres classes)]. Le regroupement des agents des services généraux au sein du (de la) Secrétaire générale adjoint(e) permettrait d'améliorer l'efficacité de l'appui administratif, logistique et fonctionnel apporté à l'exécution du programme et, en particulier, au sous-programme 1, en permettant la spécialisation des services d'appui et en répondant aux nouveaux besoins liés à l'exploitation des capacités de gestion des données et de planification stratégique ;

b. Trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) pour un nouveau Groupe de la gestion stratégique, qui comprendrait 1 spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5), 1 spécialiste de l'information (P-4) et 1 spécialiste de la gestion du programme (P-3). La mise en place d'un groupe indépendant au sein du Bureau du (de la) Secrétaire générale adjoint(e) garantira la présence d'une structure spécialisée qui appuiera la mise en œuvre cohérente et homogène des fonctions de gestion stratégique dans les trois sous-programmes ;

ii) Une augmentation de 170 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, résultant du transfert de ressources à partir du sous-programme 1, comme suit :

a. Autres dépenses de personnel (46 600 dollars), y compris le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (40 700 dollars) : financement du soutien temporaire destiné à rendre opérationnelle la fonction de gestion des données au sein du Bureau, ainsi que les heures supplémentaires (5 900 dollars) rendues nécessaires aux périodes de pointe, notamment durant le Cycle de conférences sur l'Afrique ;

b. Frais de représentation (1 500 dollars) : financement des réceptions officielles du Bureau et des frais de représentation en rapport avec les sessions du Cycle de conférences sur l'Afrique ;

c. Services contractuels (16 500 dollars), frais généraux de fonctionnement (5 800 dollars), fournitures et accessoires (1 000 dollars) et mobilier et matériel (3 000 dollars), en rapport avec les postes qu'il est proposé de transférer ;

d. Voyages du personnel (96 000 dollars) destinés à permettre au Secrétaire général adjoint/à la Secrétaire générale adjointe de s'entretenir en personne avec les gouvernements et d'autres parties prenantes africaines, ainsi que de s'acquitter des responsabilités de représentation liées à son poste de Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour l'Afrique. Si la pandémie de COVID-19 a montré qu'il était possible de réaliser des gains d'efficacité en utilisant les plateformes virtuelles en lieu et place des voyages, il a également été démontré que les réunions et la participation en présentiel restaient nécessaires, en particulier au plus haut niveau. Le Secrétaire général adjoint/la Secrétaire générale adjointe devrait ainsi participer en personne à des conférences mondiales consacrées à des questions qui touchent

l'Afrique et effectuer des missions destinées, d'une part, à promouvoir la coordination entre les entités des Nations Unies en ce qui concerne les activités qu'elles mènent en Afrique et, d'autre part, à promouvoir les initiatives de sensibilisation lancées par le Bureau.

b) **Sous-programme 1 Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**. La diminution nette de 1 455 000 dollars tient au transfert de ressources d'un montant de 1 644 300 dollars à la nouvelle composante Direction exécutive et administration, comme expliqué ci-dessus ; elle est partiellement compensée par une augmentation d'un montant de 189 300 dollars qui s'explique par le poste P-3 qu'il est proposé de créer (89 300 dollars) et par des objets de dépense autres que les postes (100 000 dollars), comme expliqué ci-après :

i) Une diminution nette de 1 384 600 dollars au titre des postes, résultant de la proposition de transfert de 11 postes [1 Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 agent(e) des services généraux (1re classe), 5 agents des services généraux (autres classes)] à la composante Direction exécutive et administration, comme expliqué ci-dessus (1 473 900 dollars) ; cette diminution est partiellement compensée par la création proposée d'un poste d'analyste de données (P-3) (89 300 dollars). Comme indiqué au paragraphe 11.24 ci-dessus, il est prévu, dans le cadre du sous-programme, de proposer des orientations fondées sur l'analyse des tendances et de la prospective concernant les questions critiques et nouvelles touchant l'Afrique. La création d'un poste d'analyste de données (P-3) contribuerait à renforcer, dans le cadre du sous-programme, la capacité à analyser les données susceptibles d'éclairer l'élaboration des politiques et les programmes de sensibilisation, notamment compte tenu de la nécessité croissante de recourir à l'analyse de données pour faire face à la question du relèvement après la COVID-19. L'analyste de données interprétera notamment toutes les données qui transiteront par la plateforme du Mécanisme de suivi des Nations Unies, une fois qu'elle sera opérationnelle, ainsi que d'autres flux de données que le Bureau prévoit d'établir pour améliorer la qualité de ses analyses.

ii) En outre, afin de promouvoir l'enrichissement mutuel, de renforcer l'optique de l'orientation des activités de mobilisation et de coordination et de promouvoir la cohérence entre le Service des politiques et du suivi et le Service de la sensibilisation et des partenariats, qui exécutent le sous-programme 1, il est proposé d'intégrer ces deux services dans une nouvelle Division des politiques, du suivi et de la mobilisation mondiale, qui serait dirigée par un Directeur (D-2). Alors que le Secrétaire général adjoint/la Secrétaire générale adjointe sera responsable de la gestion du programme dans son ensemble, avec l'appui de ses proches collaborateurs et du Groupe de la gestion stratégique, au titre de la composante Direction exécutive et gestion, le Directeur sera chargé de la supervision de fond du sous-programme 1. Après une évaluation des compétences et des capacités du personnel des deux services, et afin d'aligner les besoins fonctionnels du Bureau sur les compétences existantes et les attentes des membres du personnel en matière d'évolution de carrière, les postes actuels seront répartis entre les services afin d'aligner les ressources et les capacités existantes sur les fonctions de chacune des unités administratives et de veiller à ce que toutes les unités administratives disposent des capacités nécessaires pour assumer leurs responsabilités de la manière la plus efficace possible. En conséquence, le Service des politiques et du suivi comprendrait 10 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 5 P-3 et 1 P-2/1) et le Service de la mobilisation et des partenariats 10 postes (1 D-1, 2 P-5, 3 P-4 et 4 P-3). Les titulaires de ces postes exerceront des fonctions analogues à celles qui s'attachaient aux postes qui avaient été approuvés.

iii) Une diminution nette de 70 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui résulte des facteurs suivants :

a. Le transfert de ressources à la Direction exécutive et administration (170 400 dollars), comme expliqué ci-dessus, sous les rubriques Autres dépenses de

personnel (46 600 dollars), Frais de représentation (1 500 dollars), Voyages du personnel (96 000 dollars), Services contractuels (16 500 dollars), Frais généraux de fonctionnement (5 800 dollars), Fournitures et accessoires(1 000 dollars) et Mobilier et matériel (3 000 dollars) ;

b. Une diminution des services de consultants (17 600 dollars), compte tenu de l'augmentation prévue des capacités internes du sous-programme, dans la mesure où l'on réaménagera les fonctions, en vue de maximiser les aptitudes et les compétences du personnel, et où l'on fournira un appui au personnel en renforçant ses capacités, en lui dispensant une formation et en lui assurant un accompagnement professionnel individualisé ;

c. Des réductions au titre des frais généraux de fonctionnement (8 400 dollars), des fournitures et accessoires (600 dollars) et du mobilier et du matériel (500 dollars) liées à la poursuite prévue de la réduction de la présence physique au bureau et à une réduction des besoins en matière de technologie de l'information et des communications, partiellement compensées par :

i. Des ressources supplémentaires pour les experts (80 500 dollars), au titre de la réorientation des fonctions de mobilisation du sous-programme vers des activités de mobilisation destinées aux grands décideurs, ce qui exigera l'organisation de réunions au niveau ministériel, principalement à l'intention des pays les moins avancés ;

ii. Des ressources supplémentaires pour les voyages du personnel (45 100 dollars) au titre de l'organisation de réunions de haut niveau sur les questions suivantes : les flux financiers illicites ; les envois de fonds ; la science, la technologie et l'innovation ; la prestation de services publics, en tant qu'outil de promotion d'une paix durable. La COVID-19 a révélé que la fracture numérique continuait d'affecter l'Afrique et que le continent ne disposait pas d'infrastructures numériques permettant d'assurer des connexions internet stables. À cet égard, les réunions axées sur les politiques et destinées à un public très spécifique exerçant dans des domaines qui revêtent une importance clé pour la relance devront être en présentiel, ce qui assurera le niveau d'interaction voulu pour l'adoption de décisions qui permettront de construire en mieux pour l'avenir ;

iii. Augmentation des services contractuels (1 500 dollars) dans le cadre du financement des dépenses afférentes aux services communs au titre du poste d'analyste de données (P-3) qu'il est proposé de créer.

Ressources extrabudgétaires

11.101 Comme le montre le tableau 11.12 2), le Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) pour l'Afrique a notamment pour mission d'intensifier la mobilisation des ressources extrabudgétaires en vue de contribuer à l'augmentation des ressources. Il devrait recevoir davantage de contributions en espèces, qui viendront compléter les ressources du budget ordinaire et continueront à soutenir la mise en œuvre de ses mandats. En 2022, des ressources extrabudgétaires en espèces d'un montant estimé à 907 360 dollars devraient être utilisées pour renforcer les capacités du Bureau en matière d'analyse des politiques et de gestion des données et pour mener à bien des projets de promotion des politiques en coopération avec d'autres entités des Nations Unies.

11.102 Les ressources extrabudgétaires dont il est question dans le sous-programme 1 sont placées sous le contrôle du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) pour l'Afrique pour l'Afrique, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Direction exécutive et administration

11.103 La composante Direction exécutive et administration du Département comprend le Bureau du (de la) Secrétaire générale adjoint(e) et un nouveau Groupe de la gestion stratégique. Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :

a) Représenter le programme et faciliter l'interaction entre les trois sous-programmes et d'autres entités et parties prenantes ;

b) Contribuer et faciliter le débat mené par les États Membres, en particulier le Groupe africain, sur l'orientation stratégique du programme 9, et y participer ;

c) Élaborer une stratégie prospective pour les activités du programme 9 afin de répondre aux priorités émergentes et prévisibles des États Membres africains et de l'Union africaine ;

d) Coordonner la planification et le suivi des résultats du programme 9 et fournir une orientation stratégique pour la hiérarchisation des questions au sein du programme ;

e) Fournir des orientations stratégiques pour l'élaboration des politiques, orienter et assurer la mise en œuvre du programme de travail du Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) pour l'Afrique, grâce à une planification, à un suivi et à une évaluation continus des résultats du sous-programme ;

f) Promouvoir la transparence, la coopération, les synergies et la cohérence entre les trois sous-programmes ;

g) Fournir des orientations pour l'intégration de l'analyse et de la gestion des données dans les activités du programme ;

h) Gérer toutes les questions administratives concernant le fonctionnement du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) pour l'Afrique et fournir un soutien logistique et administratif à la mise en œuvre du sous-programme 1 ;

i) Participer à l'examen et à la mise en œuvre de la réforme de l'ONU, en particulier en ce qu'elle a trait à l'amélioration de la cohérence de l'action du système des Nations Unies en faveur du développement en Afrique.

11.104 Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et Conseiller(ère) spécial(e) pour l'Afrique est responsable de toutes les activités du Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) pour l'Afrique. Il (elle) fournit au Secrétaire général des conseils stratégiques sur les questions nouvelles et transversales qui touchent à l'Afrique et à la coordination et à la cohérence des travaux qu'y mène l'Organisation des Nations Unies et s'acquitte de missions spéciales liées à l'Afrique selon l'appréciation du Secrétaire général. La Secrétaire générale adjointe fait office de point de contact pour l'Agenda 2063 et le NEPAD au sein du Secrétariat, au Siège, et appuie l'action que mène le Secrétaire général en vue de promouvoir une intervention concertée à l'échelle du système en faveur du développement de l'Afrique, notamment en coordonnant l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique et en participant à d'autres mécanismes de coordination de haut niveau selon les besoins.

11.105 Le Bureau du (de la) Secrétaire générale adjoint(e) aide le (la) Conseiller(ère) spécial(e) à assumer ses responsabilités générales. En particulier, il soutient et facilite sa participation aux activités internes et externes, les rapports avec les parties prenantes externes et la communication et la coordination avec le Service administratif du Secrétaire général ainsi qu'avec les différentes entités du régime commun des Nations Unies. Il lui prête également son concours dans la coordination des travaux de son Bureau. Il fournit en outre un soutien transversal à la mise en œuvre du programme de travail du Bureau du Conseiller spécial/de la Conseillère spéciale en ce qui concerne les questions logistiques et administratives.

11.106 Le nouveau Groupe de gestion stratégique, qui relève du Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), aidera le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et Conseiller(ère) spécial(e) pour l'Afrique

à assurer la coordination stratégique, la planification et la mise en œuvre du programme et la gestion globale du sous-programme 1, en l'épaulant étroitement pour ce qui est des questions de planification, des questions budgétaires, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des mandats et de la réalisation des objectifs et des critères approuvés par l'Assemblée générale. En particulier, il gérera le système intégré de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme. Il coordonnera la gestion des connaissances et des données du Bureau, fournira des conseils et un soutien pour l'intégration de l'analyse des données dans toutes les activités du programme, notamment en établissant des lignes directrices pour l'élaboration de produits d'analyse, de mobilisation et de communication fondés sur des données et des éléments probants, en mettant en place des systèmes de suivi et d'utilisation continus des données et en assurant la promotion des partenariats et de la coopération avec d'autres entités et parties prenantes des Nations Unies qui génèrent des données liées aux domaines d'action du programme. Il fournira des orientations concernant la communication stratégique, dirigera l'élaboration et la diffusion de produits de communication relatifs aux travaux du sous-programme 1 et, en coordination avec les sous-programmes 2 et 3 et le Département de la communication globale, encouragera l'harmonisation des messages du système des Nations Unies sur le développement de l'Afrique et la mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'Afrique.

11.107 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier dans la cible 12.6 des objectifs de développement durable, les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et, conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, des méthodes de gestion de l'environnement sont incorporées dans les activités du programme. En 2020, on a continué à réduire l'empreinte carbone du programme 9 grâce à la généralisation des plateformes virtuelles pour les communications internes et externes, ce qui a permis de réduire les déplacements et l'utilisation de la documentation et, à son tour, de réduire également l'empreinte carbone de l'Organisation. En 2022, on poursuivra cette pratique, notamment en rendant plus opérationnelles les plateformes virtuelles de dialogue stratégique et d'interaction avec les parties prenantes et en introduisant des critères environnementaux dans les services d'approvisionnement.

11.108 On trouvera dans le tableau 11.15 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Dans le cadre du programme 9, on continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre la soumission en temps voulu des demandes de voyage, notamment en mettant au point des procédures opérationnelles standard et des listes de contrôle pour améliorer la conformité et le suivi. À cet égard, il convient de noter que les cas de non-conformité sont principalement dus à des circonstances indépendantes de la volonté du Bureau, telles que la réception tardive de la documentation nécessaire aux demandes de voyage ou la participation à des délégations d'autres hauts fonctionnaires.

Tableau 11.15
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux prévu)*	*2022 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	25	25	100	100

11.109 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 644 300 dollars et font apparaître une augmentation de 1 644 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des explications sur l'augmentation qui est proposée au paragraphe 11.100 a), On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 11.16 et dans la figure 11.X.

Tableau 11.16
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	–	–	–	–	1 473,9	1 473,9	–	1 473,9
Objets de dépense autres que les postes	–	–	–	–	170,4	170,4	–	170,4
Total	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 644,3**	**1 644,3**	**–**	**1 644,3**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		–	–	–	5	5	–	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		–	–	–	6	6	–	6
Total		**–**	**–**	**–**	**11**	**11**	**–**	**11**

Figure 11.X
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

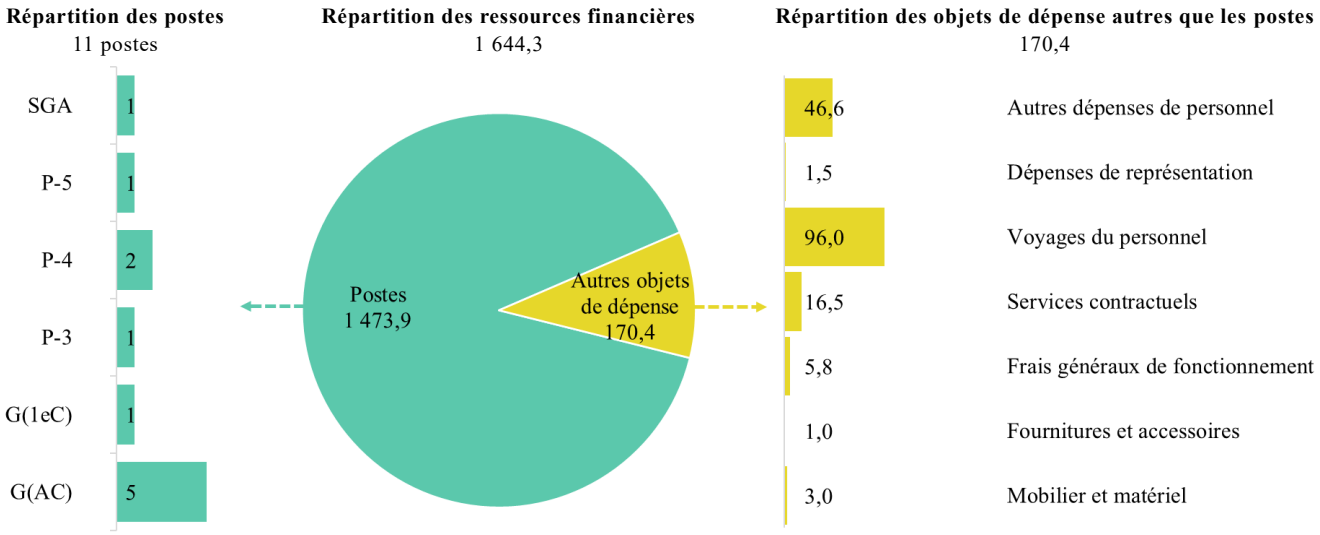

Programme de travail

11.110 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 6 368 600 dollars et font apparaître une diminution nette de 1 455 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des explications sur la diminution qui est proposée au paragraphe 11.100 b). On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 11.XI.

Figure 11.XI
Répartition des ressources proposées pour 2022, par sous-programme
(En millions de dollars des États-Unis)

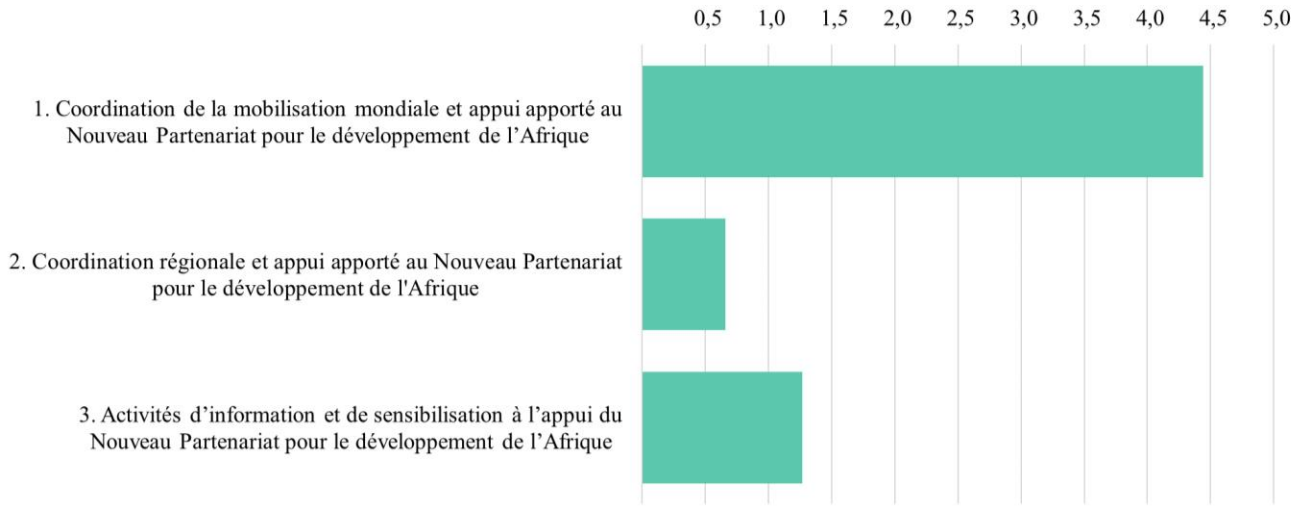

Sous-programme 1
Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

11.111 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 4 443 000 dollars et font apparaître une augmentation de 1 455 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La diminution proposée de 1 455 000 dollars est expliquée au paragraphe 11.100 b). On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 11.17 et la figure 11.XII.

Tableau 11.17
Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 290,6	5 211,1	–	–	(1 384,6)	(1 384,6)	(26,6)	3 826,5
Objets de dépense autres que les postes	436,2	686,9	–	–	(70,4)	(70,4)	(10,2)	616,5
Total	**5 726,8**	**5 898,0**	**–**	**–**	**(1 455,0)**	**(1 455,0)**	**(24,7)**	**4 443,0**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		25	–	–	(4)	(4)	(16,0)	21
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	(6)	(6)	(100,0)	–
Total		**31**	**–**	**–**	**(10)**	**(10)**	**(32,3)**	**21**

Figure 11.XII
Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

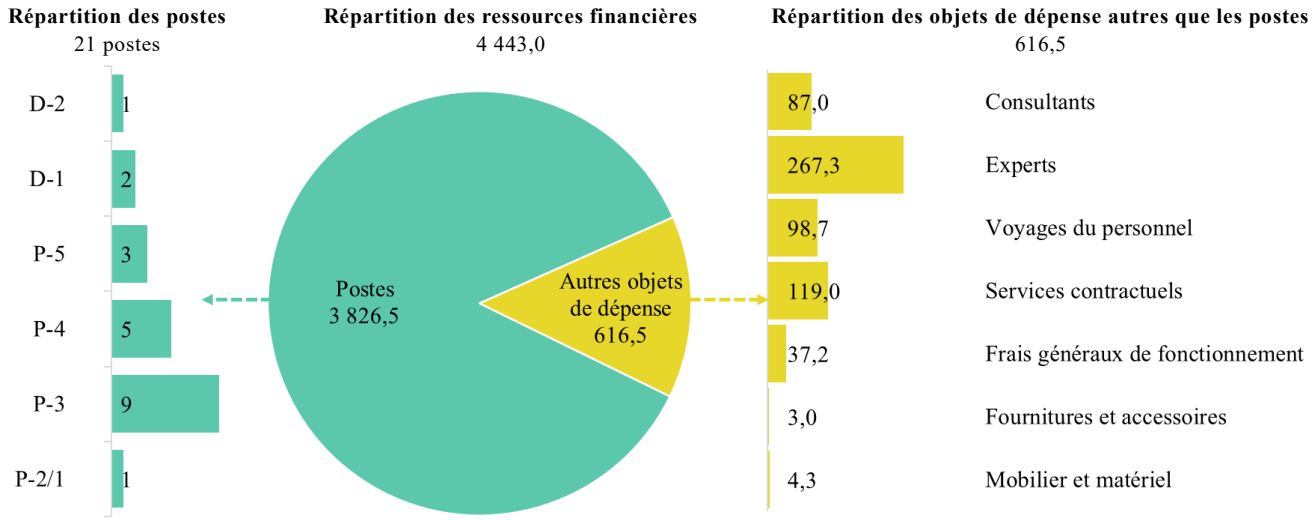

Ressources extrabudgétaires

11.112 Le montant des ressources extrabudgétaires prévues pour le sous-programme est estimé à 907 400 dollars. Les ressources seront principalement utilisées pour renforcer la capacité analytique du Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) spéciale pour l'Afrique, en ce qui concerne la prestation des services publics et la promotion du développement durable. Compte tenu de l'impact de la pandémie, on s'efforcera, en collaboration avec d'autres parties prenantes, de promouvoir des initiatives visant à recenser les politiques clés susceptibles d'avoir un effet multiplicateur et de soutenir l'accélération de la reprise et la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. À

cet égard, l'on prévoit d'utiliser des ressources extrabudgétaires pour compléter les ressources du budget ordinaire en vue de la mise en œuvre des activités qui contribuent aux résultats 2, 3 et 4, de manière à en renforcer l'impact. L'augmentation prévue de 309 800 dollars s'explique essentiellement par l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources qui permettra de présenter aux donateurs potentiels des propositions ayant une valeur ajoutée et un impact clairs.

Sous-programme 2
Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

11.113 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 657 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 11.18 et la figure 11.XIII.

Tableau 11.18
Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	899,1	474,5	–	–	–	–	–	474,5
Objets de dépense autres que les postes	144,2	182,8	–	–	–	–	–	182,8
Total	**1 043,3**	**657,3**	**–**	**–**	**–**	**–**		**657,3**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		**5**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5**

Figure 11.XIII
Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

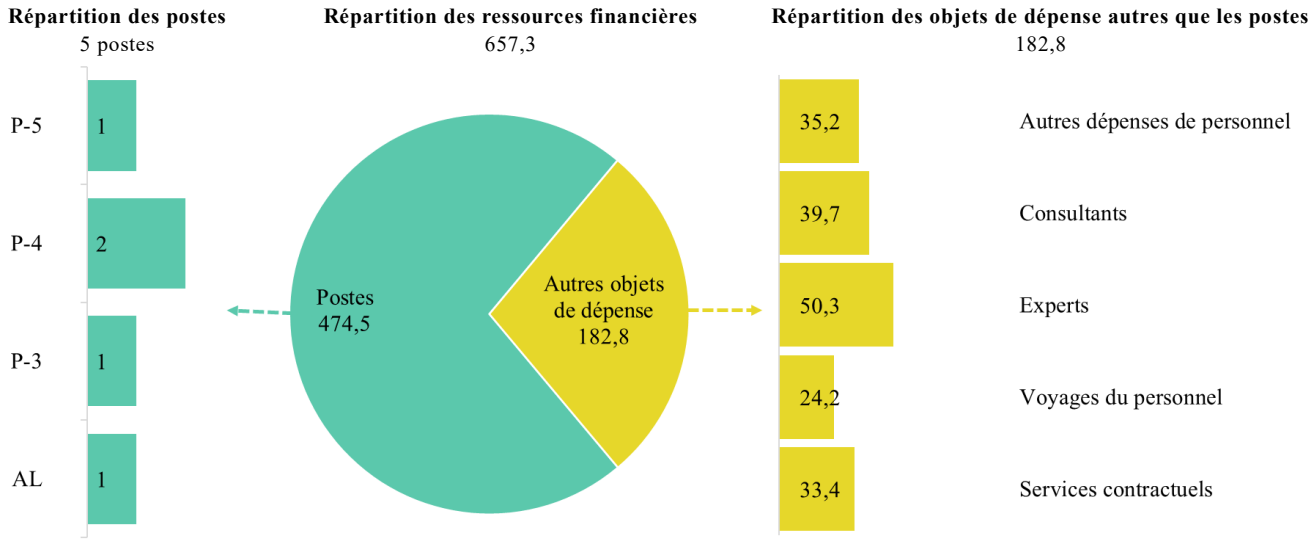

Sous-programme 3
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

11.114 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élève à 1 268 300 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 11.19 et la figure 11.XIV.

Tableau 11.19
Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 143,8	1 040,1	–	–	–	–	–	1 040,1
Objets de dépense autres que les postes	70,9	228,2	–	–	–	–	–	228,2
Total	**1 214,7**	**1 268,3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 268,3**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3						3
Total		**7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**7**

Figure 11.XIV

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

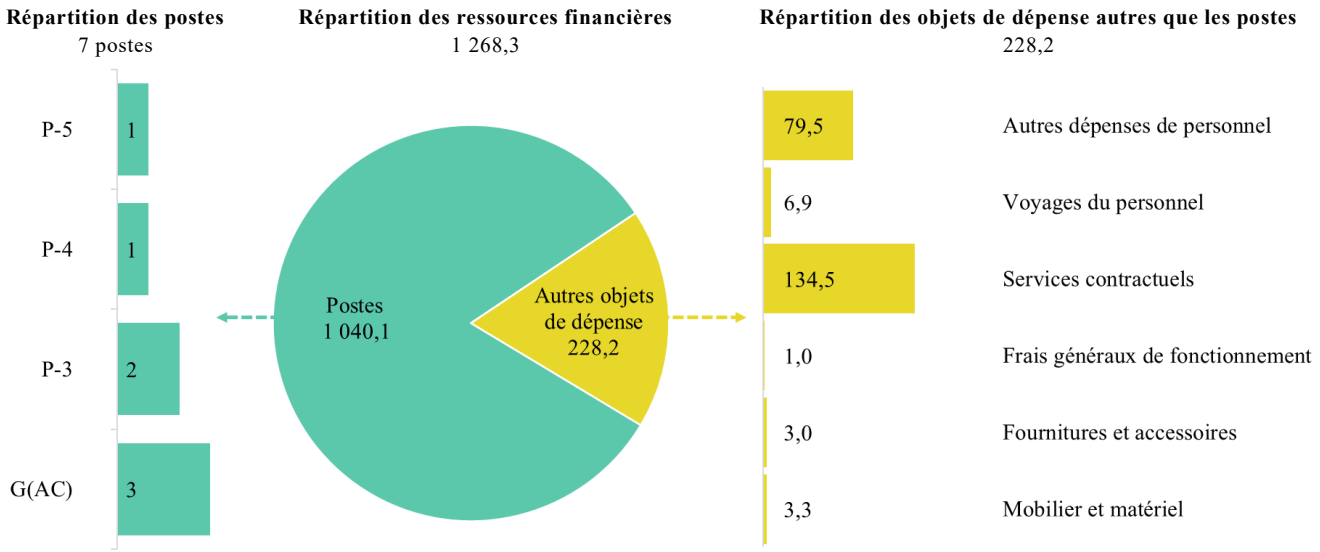

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2022

On trouvera ci-après deux organigrammes du Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) pour l'Afrique. L'organigramme A montre la structure approuvée pour 2021, telle qu'elle figure dans le document A/75/6 (Sect. 11) ; l'organigramme B présente la structure qui est proposée pour 2022.

Explication de la révision de l'organigramme

Afin de renforcer la cohérence et la coordination de la mise en œuvre du programme et de promouvoir l'intégration de l'analyse et de la gestion des données dans les activités du Bureau, il est proposé de mettre en place la composante Direction exécutive et administration et de créer un Groupe de la gestion stratégique au sein du Bureau du (de la) Secrétaire générale adjoint(e) en tant que structure spécialisée dans la planification, la gestion des données et les services d'appui. En outre, afin de promouvoir l'enrichissement mutuel, de renforcer l'optique de l'orientation des activités de mobilisation et de coordination et de promouvoir la cohérence entre le Service des politiques et du suivi et le Service de la mobilisation et des partenariats, qui exécutent le sous-programme 1, il est proposé d'intégrer ces deux services dans une nouvelle Division des politiques, du suivi et de la mobilisation mondiale.

A. Organigramme et répartition des postes approuvés pour 2021

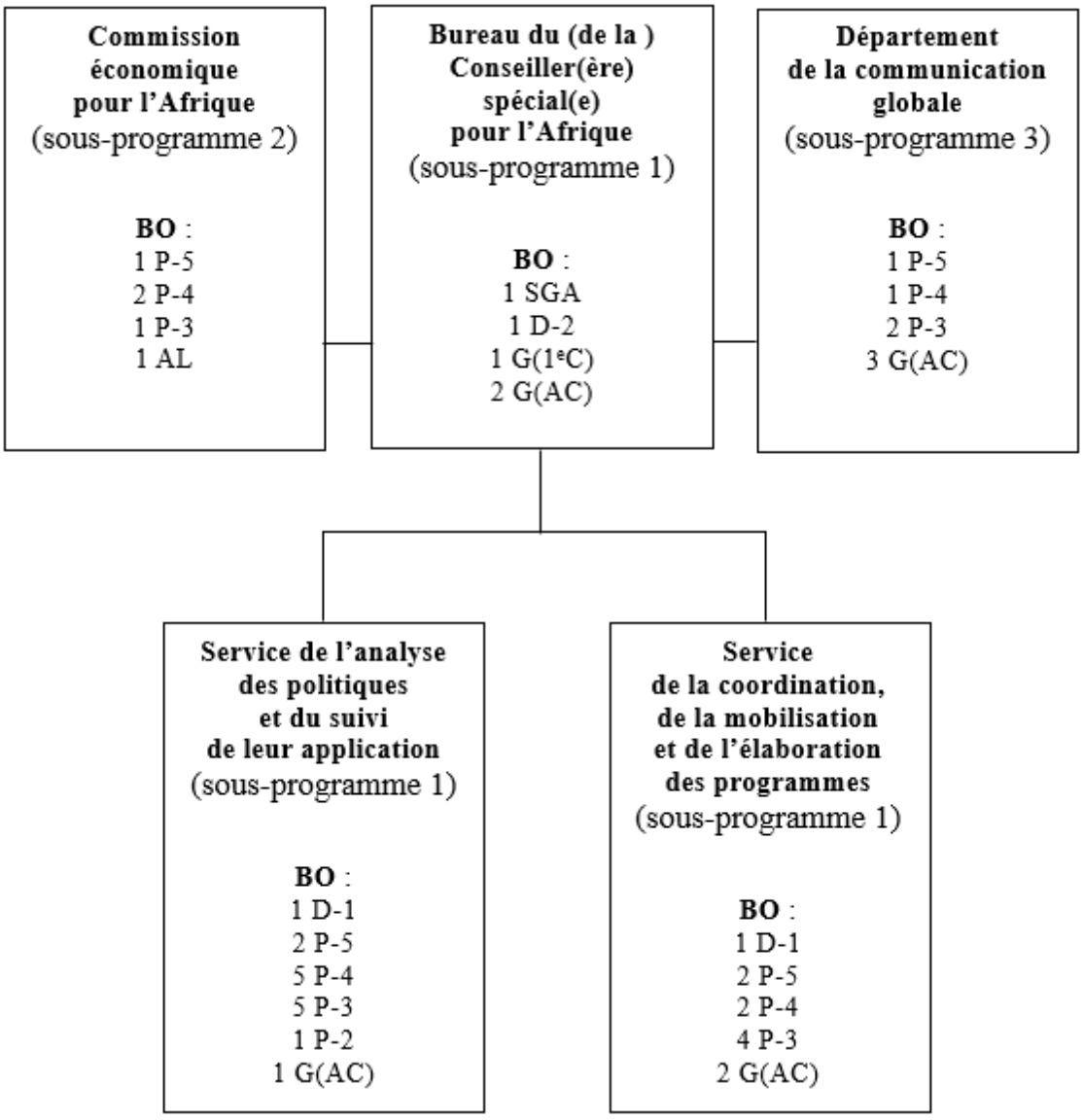

B. Organigramme et répartition des postes proposés pour 2022

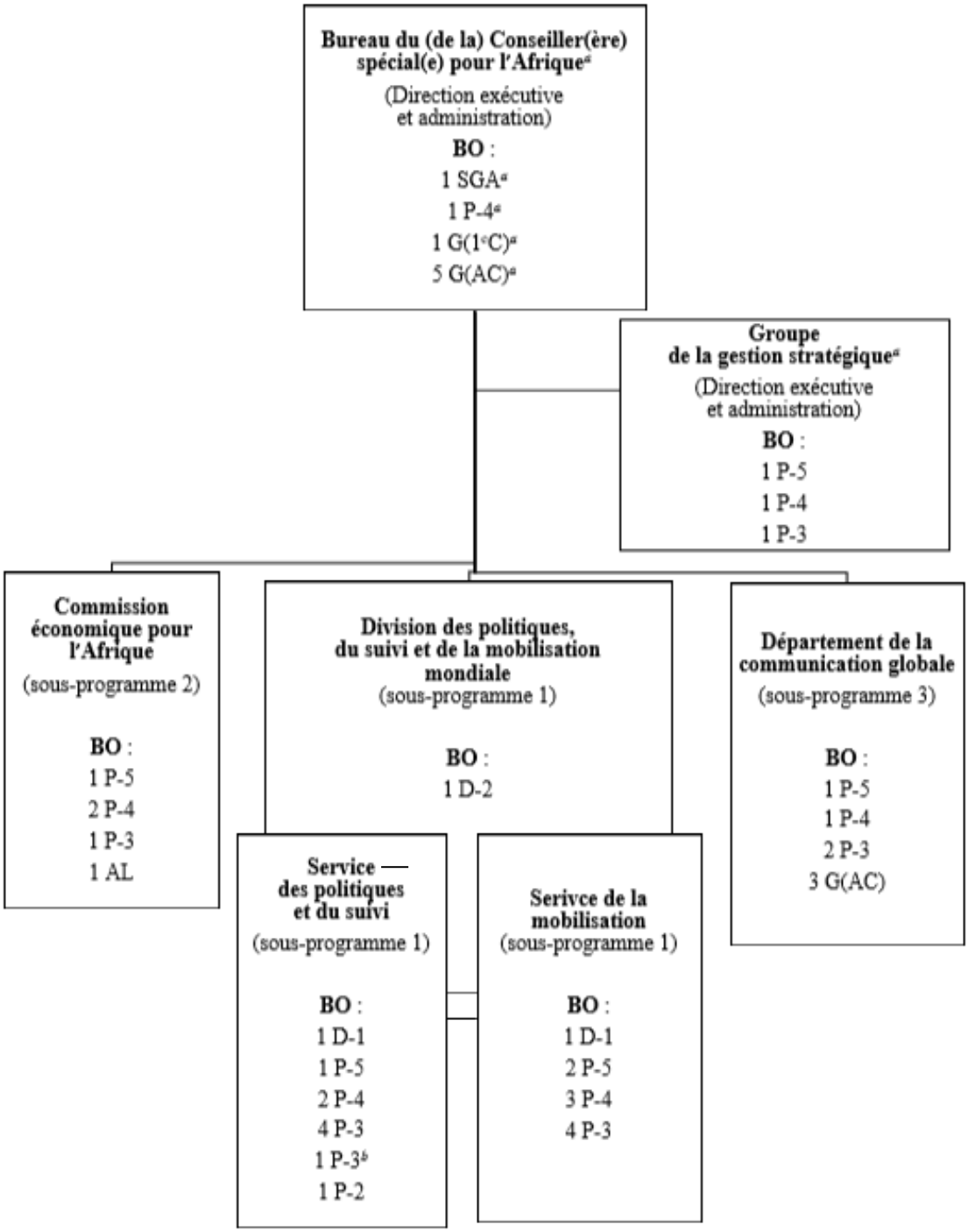

Abréviations : AL = agent des services généraux (Agent local) ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).

[a] Gain de postes par transfert à partir du sous-programme 1.

[b] Nouveau.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
(A/75/7/Add.23)

À sa demande de précisions concernant les réaffectations qui sont proposées, il a été répondu au Comité consultatif qu'aucun membre du personnel n'avait quitté l'Organisation involontairement du fait des réformes menées antérieurement, comme la réforme de la gestion et celle du pilier Paix et de la sécurité : les titulaires des postes ayant fait l'objet d'une réaffectation avaient été mutés à des postes vacants pour lesquels ils étaient qualifiés. Le Comité consultatif note que dans le cadre des réformes précédentes, les titulaires de postes ayant fait l'objet d'une réaffectation avaient été mutés à des postes vacants pour lesquels ils étaient qualifiés. Compte tenu de ce qui précède, il n'est pas convaincu par les explications qui ont été données concernant le nombre de réaffectations qui sont proposées dans un petit bureau de cette nature et recommande de ne pas donner suite à la proposition du Secrétaire général. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de revoir la structure et les effectifs du Bureau et d'envisager d'autres solutions, consistant par exemple à former les membres du personnel et à en renforcer les capacités pour qu'ils puissent assumer les fonctions dont le Bureau a besoin**.

La proposition porte sur le renforcement nécessaire des capacités du Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) pour l'Afrique par des recrutements aux postes vacants et un réaménagement des fonctions, soutenus par une formation et un renforcement des capacités destinés à apporter au Bureau, dans les domaines de la gestion stratégique, de la planification, du suivi et de l'évaluation et de la gestion des données, de nouvelles compétences qui permettraient de donner suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) concernant l'approche et la planification stratégiques du programme ainsi que la qualité de ses produits. À cet égard, compte tenu des niveaux de spécialisation exigés et de l'importance critique que revêtent ces capacités, il a été décidé d'utiliser les postes vacants de la catégorie des administrateurs et des agents des services généraux pour recruter un personnel susceptible d'apporter au Bureau les compétences et les capacités voulues.

En outre, le Bureau a entrepris, en coordination avec le Bureau des ressources humaines, une évaluation des compétences et des capacités existantes. Des consultations individuelles ont également été entreprises avec tous les membres du personnel afin de comprendre et de prendre en compte leurs attentes en matière de carrière. Sur la base de l'évaluation et du retour d'information fourni par le personnel et compte tenu des domaines qui avaient été identifiés comme nécessitant un renforcement, il a été proposé de réaffecter le personnel afin de réaménager les attributions au sein du Bureau en fonction des capacités existantes. Cette proposition, qui a fait l'objet de consultations approfondies avec le personnel lors de réunions individuelles et collectives, avec l'équipe dirigeante du Bureau et avec le syndicat du personnel, a abouti aux réaffectations proposées, expliquées dans le présent rapport.

Si le réaménagement des fonctions doit permettre de répondre à certains besoins, une spécialisation plus poussée s'imposera si l'on veut renforcer les capacités du Bureau en ce qui concerne à la fois les questions de

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	fond, telles que l'innovation et la numérisation, et les tâches, telles que l'analyse des données et des politiques. À cet égard, le Bureau, en coordination avec le Bureau des ressources humaines, a élaboré et commencé à mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités pour l'ensemble du personnel. Le plan s'est appuyé sur une auto-évaluation des besoins par tous les membres du personnel, au regard des responsabilités qui leur sont confiées, et sur une évaluation externe réalisée par la direction du Bureau, compte étant tenu des attentes du personnel et aussi des responsabilités et du mandat du Bureau. Le plan prévoit l'identification de cours et de possibilités de formation pour chaque membre du personnel et la participation à des séminaires, à des réunions et à des échanges avec des pairs, en vue de promouvoir le renforcement des capacités et la spécialisation ; il prévoit aussi que chaque membre du personnel mène individuellement des recherches dans les domaines de spécialisation retenus.
Le Comité consultatif note que, dans son rapport d'évaluation, le BSCI fait état des dépenses engagées par le Bureau pour le recrutement de consultants, chargés notamment de mener des consultations avec les parties prenantes et de rédiger des rapports, qui se sont élevées à 493 336 dollars, dont 228 605 dollars au titre des honoraires et des frais de voyage des consultants. **Le Comité consultatif est d'avis que ces fonctions devraient être assumées en interne par des membres du personnel du Secrétariat, plutôt que par des consultants, et compte qu'aucun effort ne sera épargné pour que les examens soient menés en interne à l'avenir (voir par. 18)**.	Les ressources demandées pour 2022 au titre des services de consultants sont inférieures de 18 % aux crédits ouverts pour 2021 et portent essentiellement sur des capacités techniques liées aux technologies de l'information et des communications pour lesquelles le Bureau ne dispose d'aucune compétence et sur des domaines de compétence très spécialisés. À cet égard, aucune consultation n'est proposée pour des questions telles que la rédaction de rapports ou la tenue de consultations, et aucun voyage n'est envisagé pour les consultations.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

Composante/sous-programme	*Postes*	*Classe*	*Description*	*Justification*
Direction exécutive et administration	1 1 1 5	SGA P-4 G(1e C) G(AC)	**Gain par transfert** au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), à partir du sous-programme 1, de 1 Secrétaire général(e) adjoint(e), de 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-4), de 1 assistant(e) principal(e) à la gestion des programmes [G(1e C)], de 1 assistant(e) à la gestion des programmes [G(AC)], de 2 assistant(e)s de secrétariat [G(AC)] et de 2 assistant(e)s d'équipe [G(AC)]	Pour renforcer la cohérence et la coordination de la mise en œuvre du programme et rationaliser la fourniture d'un appui administratif, logistique et fonctionnel, il est proposé de créer la composante Direction exécutive et administration et de réaffecter au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) les ressources requises pour fournir des services de coordination et d'appui. Un poste d'assistant(e) d'équipe [agent(e) des services généraux (Autres classes)] deviendrait un poste d'assistant(e) administratif/administrative [agent(e) des services généraux (Autres classes)]. Le changement proposé se fait au sein de la même catégorie professionnelle.
	1 1 1	P-5 P-4 P-3	**Gain par transfert**, à partir du sous-programme 1, de 1 spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5), de 1 spécialiste de l'information (P-4) et de 1 spécialiste de la gestion de programme (P-3) vers le nouveau Groupe de la gestion stratégique	Afin de renforcer l'approche stratégique dans la mise en œuvre du programme et de promouvoir l'intégration de l'analyse et de la gestion des données dans les activités du Bureau, d'intégrer les communications stratégiques et de promouvoir la planification, le suivi et l'évaluation continus de la mise en œuvre du programme, il est proposé d'établir la composante Direction exécutive et administrative et de créer une structure spécialisée en matière de gestion stratégique au sein de cette composante.
Sous-programme 1 Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 1 1 5	SGA P-4 G(1e C) G(AC)	**Perte par transfert** d'un poste de Secrétaire général(e) adjoint(e), de 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-4), de 1 assistant(e) principal(e) à la gestion des programmes [G(1e C)], de 1 assistant(e) à la gestion des programmes [G(AC)], de 2 assistant(e)s de secrétariat [G(AC)] et de 2 assistant(e)s d'équipe [G(AC)], à la composante Direction exécutive et administration, qui relève du Bureau du/de la Secrétaire général(e) adjoint(e)	Pour renforcer la cohérence et la coordination de la mise en œuvre du programme et rationaliser la fourniture d'un appui administratif, logistique et fonctionnel, il est proposé de créer la composante Direction exécutive et administration et de réaffecter au Bureau du/de la Secrétaire général(e) adjoint(e) les ressources requises pour fournir des services de coordination et d'appui.
	1 1 1	P-5 P-4 P-3	**Perte par transfert** de 1 spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5), de 1 spécialiste de	Afin de renforcer l'approche stratégique dans la mise en œuvre du programme et de promouvoir

Composante/sous-programme	*Postes*	*Classe*	*Description*	*Justification*
			l'information (P-4) et de 1 spécialiste de la gestion de programme (P-3), au Groupe de la gestion stratégique, qui relève de la composante Direction exécutive et administration	l'intégration de l'analyse et de la gestion des données dans les activités du Bureau, d'intégrer les communications stratégiques et de promouvoir la planification, le suivi et l'évaluation continus de la mise en œuvre du programme, il est proposé d'établir la composante Direction exécutive et gestion et de créer une structure spécialisée en matière de gestion stratégique au sein de la composante.
Sous-programme 1 Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1	P-3	**Création** de 1 poste d'analyste de données (P-3)	Afin de renforcer, dans le cadre du sous-programme 1, la capacité de mener des analyses fondées sur des données et des éléments probants, en vue de soutenir la relance après la COVID-19 et de mieux construire l'avenir, il est proposé de créer un nouveau poste d'analyste de données (P-3) au sein du Service des politiques et du suivi.